

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 132

MONTREAL, LES SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 JUIN 1997

4 CAHIERS - 1,97\$ + TPS + TVQ

LIVRES

La nouvelle Bibliothèque nationale de France: un carrefour, page D 1



ÉCONOMIE

Bell veut hausser ses tarifs, page C 1

MONTREAL

Le projet touristique de Kahnawake est reporté d'un an, page A 3



LES ARTS

L'art de l'exil au Musée des beaux-arts de Montréal, page B 1

PERSPECTIVES

Combien vous gagnez?

En 1990, le très capitaliste et non moins conservateur gouvernement américain de George Bush rendait obligatoire la divulgation de la rémunération des hauts dirigeants de sociétés inscrites en Bourse. Quatre ans plus tard, le gouvernement ontarien de Bob Rae adoptait, à son tour, une réglementation semblable. Aujourd'hui, après des années d'hésitation, c'est au tour du Québec de prendre position. À moins que...

Plus tôt cette semaine, l'Assemblée nationale adoptait en deuxième lecture le principe du projet de loi 194 déposé en décembre dernier par le député Jean Garon. S'il était adopté, ce projet de loi forcerait les sociétés inscrites en Bourse et les grands groupes coopératifs à divulguer la rémunération de leurs cinq plus hauts dirigeants. Non pas un seul montant total pour les cinq, ce qui est déjà la norme, mais dans le détail et pour chacun des individus.

Avant de devenir loi, le projet Garon doit cependant passer l'étape de l'étude article par article, puis revenir devant l'Assemblée nationale pour la troisième lecture. À voir la facilité étonnante avec laquelle le député est parvenu à franchir l'étape de la seconde lecture sous les applaudissements de ses collègues du gouvernement, on se demande si tout cela n'est que du pur cinéma, le projet étant destiné à mourir au feuillet, ou si, au contraire, l'idée est à ce point mûre qu'elle ne suscite plus qu'une opposition de principe, faible et sans lendemain. Une partie de la réponse nous arrive du Conseil du patronat dont le nouveau président, Denis Beauregard, se dit lui-même surpris que le projet de loi d'un simple député franchisse aussi facilement l'étape de la seconde lecture. Mais il rappelle que son groupe n'a pas changé d'avis et s'oppose toujours à ce qu'on force les sociétés à divulguer des renseignements de nature privée. «C'est du voyeurisme financier, ça ne fournit aucun des renseignements dont l'investisseur a besoin pour évaluer la performance d'une entreprise».

En 1994, au moment de l'adoption de la loi ontarienne, on a entendu des intervenants parler de risque de chantage et même d'enlèvement si les salaires des dirigeants étaient rendus publics. Le ministre québécois des Finances d'alors, le libéral André Bourbeau, était lui-même opposé à une telle loi pour le Québec, ce qui ne fut pas sans causer certains soucis aux dirigeants de la Caisse de dépôt qui, à titre d'investisseur de haut niveau, aurait souhaité connaître les politiques de rémunération en vigueur dans les entreprises où elle place les épargnes collectives. Comme le souligne le député Garon, ce genre de renseignements est utile aux actionnaires qui sont ainsi en mesure d'évaluer si la rémunération des dirigeants correspond à leur performance. Et M. Garon d'ajouter: «On n'aide pas nos entreprises en étant complaisant à leur endroit. Quand on demande aux employés d'être plus productifs, on peut demander la même chose aux dirigeants. Pourquoi donner des millions en bonus à des dirigeants qui ne les méritent pas?» L'ex-ministre va encore plus loin lorsqu'il estime qu'on peut même établir un lien direct entre la bonne performance des entreprises américaines au cours des récentes années et le fait que les actionnaires connaissent la rémunération de leurs dirigeants.

Voilà un lien qui, là encore, ne va pas de soi pour le patronat. La situation québécoise est différente, croit-on, notamment à cause de la moindre importance des entreprises qui sont inscrites uniquement à la Bourse de Montréal. Car, faut-il le rappeler, les trois quarts des sociétés inscrites à Montréal le sont aussi à Toronto et sont déjà soumises à la loi ontarienne. Ce qui explique que l'on connaisse la rémunération des Laurent Beaudoin et Pierre Péladeau. Pour les PME, estime le patronat, une telle loi rendra moins attrayante l'inscription en Bourse et nuira à l'économie du Québec. Sans parler d'autres effets pervers, tel le fait que depuis que l'on connaît les salaires des dirigeants de sociétés canadiennes, on a assisté à une escalade de la rémunération due au maraudage des grandes sociétés américaines à la recherche de bons gestionnaires pas trop coûteux. «Pour ne pas les perdre, il faut les payer encore plus cher!»

Au gouvernement du Québec, on semble prêt à donner suite au projet de loi Garon, sans pour autant en faire une priorité. Mais pour une adoption d'ici l'ajournement de la session, dans quelques jours, il faudrait la collaboration de l'opposition. Ce qui est loin d'être acquis, de sorte que l'on peut déjà prévoir le report des procédures à la session d'automne. D'ici là, les opposants au projet qui n'ont pas pu se manifester auront eu le temps de revenir de vacances... et de leur surprise.

C'est du voyeurisme financier, dit le CPQ

En 1994, au moment de l'adoption de la loi ontarienne, on a entendu des intervenants parler de risque de chantage et même d'enlèvement si les salaires des dirigeants étaient rendus publics.

Voilà un lien qui, là encore, ne va pas de soi pour le patronat. La situation québécoise est différente, croit-on, notamment à cause de la moindre importance des entreprises qui sont inscrites uniquement à la Bourse de Montréal.

Car, faut-il le rappeler, les trois quarts des sociétés inscrites à Montréal le sont aussi à Toronto et sont déjà soumises à la loi ontarienne. Ce qui explique que l'on connaisse la rémunération des Laurent Beaudoin et Pierre Péladeau.

Pour les PME, estime le patronat, une telle loi rendra moins attrayante l'inscription en Bourse et nuira à l'économie du Québec.

Sans parler d'autres effets pervers, tel le fait que depuis que l'on connaît les salaires des dirigeants de sociétés canadiennes, on a assisté à une escalade de la rémunération due au maraudage des grandes sociétés américaines à la recherche de bons gestionnaires pas trop coûteux.

«Pour ne pas les perdre, il faut les payer encore plus cher!»

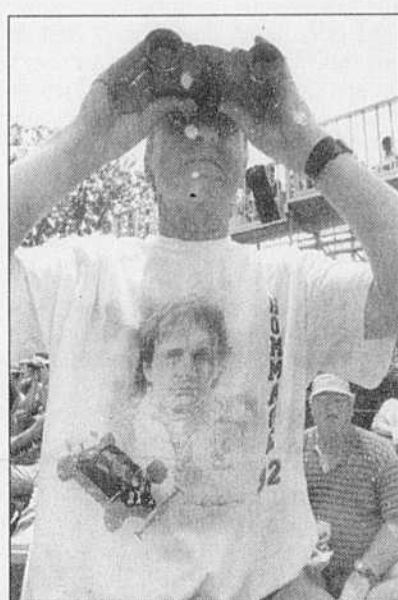
Au gouvernement du Québec, on semble prêt à donner suite au projet de loi Garon, sans pour autant en faire une priorité.

Mais pour une adoption d'ici l'ajournement de la session, dans quelques jours, il faudrait la collaboration de l'opposition.

Ce qui est loin d'être acquis, de sorte que l'on peut déjà prévoir le report des procédures à la session d'automne.

D'ici là, les opposants au projet qui n'ont pas pu se manifester auront eu le temps de revenir de vacances... et de leur surprise.

Les yeux rivés sur Villeneuve



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jacques Villeneuve était contrarié à l'issue des essais libres d'hier. Non pas qu'il visait le meilleur temps, mais surtout parce qu'il n'a pas réussi à accomplir tout le travail de préparation voulu sur sa voiture. «En matinée, j'ai été confronté à un problème d'équilibre du train arrière qui était trop léger alors qu'en après-midi, j'ai connu des problèmes de freinage», a expliqué Villeneuve, troisième temps des essais libres derrière son coéquipier Heinz-Harald Frentzen et l'étonnant Giancarlo Fisichella (Jordan-Peugeot). Lire nos informations en page A 12.

L'univers instable de la F1

Ferrari talonne Williams-Renault et donne l'impression de menacer sa suprématie. Que se passe-t-il?

En Formule 1, les gagnants et les perdants sont départagés par des millièmes de seconde. Le champion précède le deuxième violon de quelques centimètres, achetés à coups de millions. La marge d'erreur — si une telle chose existe — est minime. Frank Williams le sait trop bien, lui qui doit ronger son frein à la mi-saison.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

L'écurie Williams-Renault a habitude l'an dernier les aficionados de Formule 1 à des performances plutôt exceptionnelles, le champion du monde en titre Damon Hill et son dauphin Jacques Villeneuve s'échangeant la victoire lors de 12 Grands Prix sur 16. Mais cette année, Ferrari — qui l'eût cru — donne l'impression de menacer la suprématie de l'écurie britannique. Et c'est sans faire état de la poussée remarquée des McLaren-Mercedes, Benetton-Renault et

Grand Prix
de Montréal

Prost-Mugen-Honda. Et si l'univers instable de la F1 était en passe d'exploser?

Il n'existe malheureusement pas une explication toute simple au resserrement des forces en présence sur les circuits cette année. À cet égard, le classement provisoire des pilotes et des constructeurs reflète bien la réalité high-tech de la F1. La moindre petite erreur en piste — qu'elle soit technique, mécanique ou humaine — peut faire perdre à ces fusées roulantes une poussière de seconde, ce qui coûte des positions sinon la victoire au fil d'arrivée.

Ainsi, «un fusible à 2 €» qui grille, pour reprendre l'expression employée par Jacques Villeneuve, peut propulser une voiture de plusieurs millions de dollars dans le décor.

Les fers de la statistique retiendront qu'à la veille de la septième épreuve de la saison (presque la mi-chemin), Jacques Villeneuve domine le classement des pilotes par trois petits points (total de 30), suivi de très près par le bolide rouge vif de Michael Schumacher (27). La course pour la troisième place reste

VOIR PAGE A 12: VILLENEUVE

L'OLF saisi de plaintes en nombre record

L'Office attribue cette poussée à l'«effet Galganov»

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

On observe une hausse sensible des infractions à la Charte de la langue française, mais la volonté de la faire respecter se manifeste plus résolument que jamais.

D'ici la fin de l'exercice 1997-98, l'Office de la langue française prévoit recevoir quelque 5000 plaintes, un nombre record. Pour l'essentiel, ces violations des lois linguistiques ont trait à l'affichage public.

Au cours de l'année écoulée, soit du 1^{er} avril 1996 au 31 mars de cette année, l'Office a enregistré 4386 plaintes, en hausse d'environ 2000 par rapport à l'exercice précédent, celui de 1995-96. Or, ces deux derniers mois, le rythme des dénonciations s'est encore accru, et sur la base de ce

VOIR PAGE A 12: OLF

Commissions scolaires linguistiques

Le consensus tient toujours, prétend Marois

Les libéraux votent contre le projet 109 en deuxième lecture

MARIO CLOUTIER
MANON CORNELLIER
LE DEVOIR

La guerre des mots et des principes s'est poursuivie toute la journée d'hier à l'Assemblée nationale entre le gouvernement péquiste et l'opposition libérale dans le dossier des commissions scolaires linguistiques. Cette saga ne connaîtra de conclusion qu'à la fin de la session parlementaire, la semaine prochaine, alors qu'aura lieu le vote final sur la loi 109.

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, prétend que le consensus sur l'implantation des commissions scolaires linguistiques existe toujours au Québec malgré le fait que les libéraux aient voté contre la loi 109 en deuxième lecture, hier à l'Assemblée nationale. Mme Marois croit que tout le monde, même le Parti libéral, s'entend sur l'essen-

VOIR PAGE A 12: MAROIS

LES ACTUALITÉS

La peine de mort pour McVeigh

■ Nos informations, page A 2



Charles Binamé est en vacances. Ou presque.

Le cinéaste tourne La Folle Envie de vivre. Plus question de revenir en arrière.

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Pour visiter le plateau de Binamé, il faut grimper jusqu'au troisième étage d'un immeuble du Plateau. On pénètre dans un appartement très coloré, aux pièces immenses, sur un décor kitsch vaguement destroy et une terrasse ouvrant sur les toits. Nous ne découvrons pas ici le lieu principal mais seulement un de ces endroits de traverses servant de cadre à une seule scène. Il s'agit d'un tournage, oui, mais sans l'artillerie lourde de l'équipement, sans non plus l'armée de techniciens chargés de protéger la fiction contre l'intrusion du réel.

Pascal Montpetit se trimballe avec un nid de bigoudis sur la tête. Étien-

due dans un hamac trop mou, elle ne répète pas sa scène mais se contente d'en discuter avec le cinéaste. Plus tard devant les caméras, son personnage fumera un gros joint avec Luc Picard, alias Lézar, qui lui chuchotera une grave confidence, pour la première fois révélée à une oreille humaine.

Les bigoudis, Pascal les a mis elle-même pour faire onduler sa chevelure. Il n'y a ni coiffeur ni maquilleur sur le plateau de *La Folle Envie de vivre* de Charles Binamé. L'éclairage se résume à deux lumières. Pas de chariot pour les travellings mais une simple caméra à l'épaule qui bouge en se passant de rails, une équipe ultra-réduite et beaucoup de zones



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Petite séance de préparation avant le tournage. Le cinéaste Charles Binamé et la comédienne Pascal Montpetit ornée de bigoudis sur le plateau de *La Folle Envie de vivre*.

VOIR PAGE A 12: BINAMÉ

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Vent: V.
Max: 22 Min: 12
Détails, page C 11

Québec
Ciel variable.
Max: 18 Min: 10

INDEX

Agenda B 10
Annonces C 10
Les Arts B 1
Avis publics C 9
Bourse C 8
Économie C 1
Éditorial A 10

Idées A 11
Livres D 1
Le monde C 6
Les sports C 12
Montréal A 3
Mots croisés C 11
Politique A 7



• LES ACTUALITÉS •

Après deux jours de délibérations

McVeigh est condamné à la peine de mort

Denver (AFP/AP) — Les jurés du tribunal fédéral de Denver ont condamné hier Timothy McVeigh à la peine de mort pour l'attentat d'Oklahoma City, qui avait fait 168 morts et plus de 600 blessés en avril 1995.

McVeigh, 29 ans, avait été reconnu coupable le 2 juin par le même jury populaire des onze chefs d'inculpation retenus contre lui dans l'attentat d'Oklahoma City, le pire acte de terrorisme jamais commis aux États-Unis. Il était accusé d'avoir fabriqué et mis à feu la bombe qui avait explosé devant le bâtiment fédéral Alfred P. Murray le 19 avril 1995.

McVeigh sera exécuté par injection. Les douze jurés — cinq femmes et sept hommes — ont délibéré jeudi et hier et sont parvenus à leur verdict à l'unanimité, après plusieurs jours de plaidoiries de l'accusation et de la défense.

La défense de McVeigh, essayant de lui sauver la vie, avait tenté de lui donner «un autre visage», celui d'un soldat modèle et d'un honnête homme, appelant tour à tour d'anciens camarades d'armée et des membres de sa famille.

L'accusation avait, elle, réclamé la peine de mort.

Le jury populaire s'était enfermé jeudi près de cinq heures pour débattre à huis clos de la peine à infliger à Timothy McVeigh, sans toutefois parvenir à se mettre d'accord.

Les jurés devaient prendre leur décision à l'unanimité. Dans le cas présent, ils pouvaient opter pour la peine de mort par injection, la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle, ou bien laisser au juge Richard Matsch le soin de déterminer lui-même une peine autre que la mort.

Jeudi, avant le début des délibérations, les plaidoiries avaient donné lieu à une passe d'armes cinglante

entre l'accusation et la défense. Cette dernière avait alors tenté de semer le trouble chez les jurés en affirmant que l'exécution de McVeigh risquait de provoquer une flambée de violences. «Vous devez faire le premier pas pour restaurer la tranquillité démocratique», avait déclaré l'un des avocats de l'accusé, Stephen Jones.

M. Jones avait établi un parallèle entre la mort des 78 membres de la secte de Waco (Texas), tués dans un assaut du FBI le 19 avril 1993, qui avait conduit McVeigh à commettre son crime par vengeance, et l'exécution de l'accusé, qui selon lui pourrait entraîner des effets similaires.

Le procureur Joseph Hartzler avait vivement réagi, estimant que l'argument de la défense était «presque équivalent à une menace terroriste». S'adressant aux jurés, il avait ajouté: «C'est de la pure intimidation. Je demande à chacun d'entre vous d'avoir le courage de ne pas en tenir compte.»

Par ailleurs, la défense avait également provoqué l'indignation des survivants de l'attentat d'Oklahoma City et des familles des victimes en affirmant que «nous portons tous une responsabilité pour Oklahoma City» en raison des injustices commises par l'État fédéral.

«Aujourd'hui, tout le monde accuse son voisin. Ce n'est pas comme ça que ça marche», s'était indigné à la sortie du tribunal Charles Tomlin, le père d'une des victimes.

Un peu plus tôt jeudi, lors des réquisitoires, le procureur Beth Wilkinson avait réclamé la peine capitale, affirmant que l'attentat d'Oklahoma City était «le crime pour lequel la peine de mort a été conçue». Se tournant vers McVeigh, elle a alors déclaré aux jurés: «Regardez les yeux d'un lâche et dites-lui que vous serez courageux. C'est un traître et il mérite de mourir.» A ces propos, l'accusé est devenu rouge et a détourné les yeux.

Un incendie dans un cinéma à New Delhi fait 59 morts

AGENCE FRANCE-PRESSE

New Delhi — Une soixantaine de personnes ont été tuées et une centaine blessées dans un incendie qui a ravagé hier un cinéma bondé de la capitale indienne, provoquant une bousculade mortelle, ont indiqué les pompiers.

Le chef du gouvernement provincial de la capitale, Singh Verma, a déclaré que le sinistre avait fait 59 morts, tandis que des sources hospitalières faisaient état d'un bilan de 63 morts. Selon ces sources, la plupart des victimes ont suffoqué.

Un responsable des services de lutte contre l'incendie, U. S. Chhillar, a déclaré que plus de 1000 spectateurs se trouvaient dans la salle au moment de la tragédie en fin d'après-midi. «Quand j'ai pénétré à l'intérieur du cinéma, j'ai vu des piles de corps près des portes de sortie. La plupart des victimes sont mortes étouffées», a-t-il dit.

M. Chhillar a précisé qu'une cinquantaine d'engins de lutte contre l'incendie avaient été dépêchés sur place après le déclenchement du sinistre vers 17h10 dans un cinéma situé dans le quartier de Green Park au sud de New Delhi.

Le feu a été provoqué par un court-circuit dans un transformateur situé dans un parking en sous-sol et s'est propagé rapidement. «Le cinéma était plein. Il y avait 1050 personnes dans la salle», a dit M. Chhillar.

Le premier ministre indien Inder Kumar Gujral, qui se trouve en vacances à Simla dans le nord du pays, a exprimé sa peine et ses condoléances aux familles des victimes du sinistre, le troisième incendie meurtrier cette année en Inde.

Il a fallu environ deux heures à une centaine de pompiers pour venir à bout de l'incendie.

«Peu après l'explosion du transformateur, une vingtaine de voitures garées à proximité ont pris feu», a déclaré Dinesh Kumar, qui se trouvait dans le cinéma.



Les pompiers tentent de maîtriser un incendie au cinéma Uphar, en banlieue de New Delhi. Les victimes assistaient à la projection d'un film de guerre et certains croyaient que la fumée qui s'échappait du système de ventilation était un effet spécial.

«Les gens assis sous le balcon ont commencé à courir et au lieu d'aller vers les deux sorties situées sur le côté, ils se sont dirigés vers le balcon. La plupart des gens ont été blessés dans la bousculade et le feu s'est propagé très rapidement», a-t-il ajouté.

Selon l'agence UNI, Raman Sidhu, un Indien employé dans une banque étrangère, a perdu neuf personnes de sa famille et des amis qui l'accompagnaient. Sa femme et ses deux fils figurent parmi les victimes.

Le cinéma présentait une production récente des studios de Bollywood,

le centre de la production cinématographique indienne situé à Bombay. Le film intitulé *Border* («frontière») traite de la guerre de 1971, le troisième conflit indo-pakistanaï. La salle avait été renouvée récemment.

Il y a un peu moins d'une semaine, un incendie avait fait plus de 40 morts lors d'une cérémonie religieuse dans le sud de l'Inde. En février de cette année, un autre incendie, également lors d'une cérémonie religieuse, avait coûté la vie à quelque 200 fidèles dans l'Etat d'Orissa, à l'est du pays.



CHRYSLER CANADA

Une
voiture
nommée
Désir



L'histoire d'amour entre les familles d'ici et les minifourgonnettes de Chrysler en est une qui ne finit plus! Tout récemment encore, la Dodge Caravan a remporté le premier prix annuel Webster créé par le magazine World of Wheels et Auto Net Canada en se faisant élire «nouveau véhicule le plus désiré» par les consommateurs.

Depuis plus de 15 ans, les acheteurs préfèrent les minifourgonnettes de Chrysler à tout autre véhicule du genre parce qu'elles ne cessent d'innover en matière de sécurité, de confort, de performance et de design. Il n'est donc pas étonnant que nos minifourgonnettes fassent l'objet d'autant de désir année après année, famille après famille.



Les minifourgonnettes les plus vendues au Canada

1 800 361-3700

LA RENAISSANCE FRANÇAISE

Guérin, éditeur a le plaisir d'associer son nom à la Renaissance Française, Association culturelle reconnue d'utilité publique par décret du 14 décembre 1924, placée sous le Haut Patronage des ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur, de la Défense et de l'Éducation. La présidente de la section Canada de la Renaissance Française est Madame Gisèle Braka, qui, le 3 juin 1997, a décerné les médailles de la Société aux personnes suivantes, lesquelles ont œuvré pour la promotion de la culture française au Canada:

Médailles d'or:

(ordre alphabétique)
- Andrée Boucher
- Jacques Castonguay
- Albert Duchesne
- Christiane Duchesne
- Gérard Étienne
- Madeleine Gagnon
- Marc-Aimé Guérin
- Pierre-Étienne Laporte
- Sylvain Lelièvre
- Paul Martinez
- Claude Masson
- Alexis Noss
- Raymond Plante
- Régine Robin-Maire
- Jean Royer
- Paul Sidoun
- Michelle Tisseyre
- Pierre Vadeboncoeur
- Michel Vaïs
- Pierre Vennat

Médailles d'argent:

(ordre alphabétique)
- Élisabeth Carrier
- Normand Cazalais
- Sylvie Desrosiers
- Louise Leblanc
- Johane Poulain-Gagnon
- Gaad Sousana



GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adr. Internet:
<http://www.guerin.qc.ca>

FONDATION QUÉBÉCOISE
DU CANCER

À la recherche du mieux-être
des personnes atteintes d'un cancer
Montréal (514) 527-2194
Extérieur 1 800 363-0063

LE DEVOIR

MONTREAL

Complexe touristique à Kahnawake

Le projet des Mohawks est reporté d'un an

Incapables d'offrir les garanties bancaires suffisantes, les Mohawks veulent maintenant se doter d'une nouvelle corporation de développement économique qui leur permettrait de contourner l'article 89 de la Loi sur les Indiens et de réaliser leurs projets touristiques à Kahnawake.

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

La construction d'un complexe touristique à Kahnawake, qui devait commencer en juillet prochain, sera retardée d'un an, «jusqu'en mai 1998», a confirmé hier le chef Johnny Montour, membre du conseil de bande et du conseil d'administration du KEDA — Kahnawake economic development authority.

Cette décision survient une semaine après que les promoteurs de ce projet — visant à faire de Kahnawake un site touristique de choix aux yeux des touristes européens et asiatiques plus particulièrement —, eurent essuyé un nouvel échec dans leurs démarches auprès des banques pour obtenir le financement nécessaire.

Malgré deux autres rencontres il y a une quinzaine de jours avec des directeurs de la Banque de Montréal, de la Banque Royale et de la Banque de Nouvelle-Écosse, les Mohawks de Kahnawake ont, en effet, été à nouveau incapables d'offrir les garanties de prêts nécessaires pour obtenir les huit millions sollicités. Malgré tout, le coordonnateur du projet, Jack Leclair, disait conserver son optimisme, «car d'autres solutions seront bientôt envisagées». Ces solutions sont maintenant connues.

«Le problème origine de l'article 89 de la Loi sur les Indiens. L'article rend en effet insaisissables les terres mohawks et les édifices de la communauté, d'où la difficulté pour les autochtones d'offrir aux banques des garanties suffisantes pour contracter des prêts d'envergure.»

«Le problème n'est pas nouveau, ajoute M. Montour, et touche l'ensemble des 600 réserves indiennes à travers le Canada. C'est comme si personne dans une municipalité ne pouvait donner sa maison et son terrain en garantie pour obtenir un prêt hypothécaire. L'article protège nos terres, certes, mais est discriminatoire et freine notre développement économique. Cependant, nous pensons avoir trouvé une solution.»

Cette solution, c'est d'abord de retarder d'un an le projet de complexe touristique, histoire de donner aux Mohawks le temps nécessaire pour mettre sur pied une nouvelle corporation de développement économique, corporation «qui servirait d'entité juridique, ou de véhicule légal si vous voulez, pour contourner l'article 89 et ainsi financer le projet comme n'importe quelle autre entreprise le ferait».

Pour que le tout se concrétise, Ottawa ou Québec doivent donner leur

aval à une modification à la Loi sur les corporations. Le cas échéant, la corporation projetée deviendrait «une corporation de la couronne Mohawks», explique M. Montour. En outre, plutôt que d'essayer de trouver le financement nécessaire à la pièce, c'est-à-dire au fur et à mesure que chacun des projets envisagés doit se mettre en marche, les Mohawks s'apprêtent, dans les semaines à venir, à les regrouper pour en confier la gestion à la corporation qui doit être créée, laquelle sera dirigée, si tout se concrétise, par Jessica Hill, l'actuel coordonnatrice du Kahnawake economic development authority. «Tout cela revient à dire qu'au lieu de 12 millions, on a maintenant besoin de 40 millions», signale M. Montour.

Le projet est déjà à l'étude à Ottawa et Québec, où il aurait reçu un accueil favorable, selon lui. «On veut savoir comment tout cela sera géré, on nous pose beaucoup de questions, mais les gens sont réceptifs. Rien cependant ne devrait se concrétiser avant le mois de novembre.»

Outre la construction d'un hôtel et d'un restaurant, les Mohawks de Kahnawake projettent de rénover plusieurs sites de la réserve, comme l'église et le vieux fort, et de créer un village historique et culturel. Selon M. Montour, plusieurs études montreraient que les touristes allemands et français apprécieraient particulièrement ce type d'attractions; d'ailleurs, «plusieurs clients seraient déjà prêts à faire leurs réservations», aux dires de certains grossistes en voyage consultés par Germain Villeneuve, un gestionnaire dont les services ont été retenus par le Conseil de bande pour mener ce dossier à bien.

Le Conseil de bande discute depuis des mois avec le secrétariat aux Affaires autochtones et le ministère canadien des Affaires indiennes. Il est aussi en contact régulier avec Industrie Canada et le Bureau fédéral de développement régional.

Le 9 mai dernier, Jack Leclair avait annoncé que 12 millions avaient été trouvés, dont quatre des gouvernements du Québec et d'Ottawa sous forme de subventions. La construction de l'hôtel est évaluée à 5,5 millions. L'immeuble disposerait d'une centaine de chambres et serait jumelé à un théâtre et à un restaurant. Le tout doit être calqué sur le concept du Festin des gouverneurs, un restaurant qui a la particularité d'offrir des spectacles relatant des tranches d'histoire de la vie des premiers colons au pays.

Pause syndicale



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES POMPIERS affectés à la sécurité lors du Grand Prix du Canada ont été pris en flagrant délit de «pause syndicale», hier à l'île Notre-Dame.

EN BREF

Vote des cols bleus

(Le Devoir) — Les cols bleus de la Ville de Montréal sont appelés à voter ce matin en assemblée générale pour prendre position face au gouvernement et son intention de comprimer le salaire des employés municipaux de 6 %, soit 250 millions. Jusqu'à maintenant, de nombreux syndicats affiliés autant à la FTQ qu'à la CSN se sont prononcés en faveur de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève illégale pour contrer un éventuel coup de force gouvernemental. Le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, prononcera lundi un discours sur cet épineux dossier du transfert de responsabilités aux municipalités. Dès janvier prochain, les

municipalités hériteront d'une facture de 500 millions, dont la moitié devrait être assumée par les travailleurs, a établi le gouvernement.

Canal de Lachine

(Le Devoir) — Pour bien marquer l'importance du dossier, la Ville de Montréal a constitué une équipe spéciale responsable du développement du canal de Lachine. Une dizaine de fonctionnaires issus entre autres des services de l'urbanisme, des parcs et du développement économique travailleront ensemble pour assurer un suivi du plan conjoint Montréal-Parcs Canada. Quelques semaines avant les élections fédérales, Ottawa annonçait

l'injection de 33 millions pour permettre la réouverture du canal de Lachine à la navigation et permettre ainsi la revitalisation du berceau de l'industrialisation canadienne. De son côté, la Ville de Montréal a prévu investir 44 millions en infrastructures de toutes sortes. Des travaux devraient démarrer dès cet été, notamment le prolongement du parc George-Etienne-Cartier dans le quartier Saint-Henri.

Plainte de la LAM

(PC) — La Ligue Antifasciste Mondiale a déposé une plainte en déontologie hier devant l'ombudsman de Radio-Canada, à la suite de la diffusion

d'un reportage mettant en cause l'intégrité de certains dirigeants de cet organisme. Dans un communiqué, la LAM invoque l'utilisation selon elle «frauduleuse et diffamatoire» d'allégations nuisibles tant pour l'organisme que pour les individus concernés. La ligue exige une rétractation publique et des excuses officielles de Radio-Canada. Le reportage a été télédiffusé le 28 mai, dans le cadre de l'émission *Le Point*. «Il en va de notre survie et nous n'entendons pas demeurer muets devant de telles calomnies portant préjudice d'abord à notre organisme et également aux familles, amis, sympathisants et autres personnes qui, de près ou de loin, ont appuyé notre cause», a déclaré la direction de la LAM par voie de communiqué.



TOUT NOUVEAU EN ROUTE 2

Collection L'AVENIR
Français 6^e année du primaire

Christiane Vézina
Michèle David

En Route 2
Manuel 176 pages, 14,95 \$

En Route 1
Manuel 152 pages, 14,95 \$

Les enseignants et les enseignantes de français de 6^e année du cours primaire seront conquis par l'originalité de *En route*. Chacun des quatre manuels largement colorés - un par étape - offre à l'élève deux unités d'apprentissage propres à soutenir son intérêt et à répondre à ses besoins.

En route représente un merveilleux instrument pédagogique tant par son approche multidisciplinaire que par son intégration des pratiques de lecture, d'écriture et de communication orale. Les lectures de textes courants et littéraires sont suivies de questionnaires et d'explications favorisant des retours profitables sur ces pratiques.

Les productions écrites et orales suggérées sont nombreuses et bien planifiées. De plus, les auteurs présentent, à la fin de chacune des unités, des tests formatifs et des activités de réinvestissement destinées aux élèves en difficulté.

Par ailleurs, les enseignants et les enseignantes ne pourront qu'être séduits par le guide pédagogique pratique et bien structuré mis à leur disposition. Ils y trouveront des mises en situation, des présentations, des stratégies d'enseignement, les réponses des questionnaires, les acquisitions de connaissances visées et des explications des retours à effectuer sur les pratiques.

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adr. Internet: <http://www.guerin.qc.ca>

Concours pour poètes

Vitrine sur la poésie

Règles

- 1- Le poème doit être écrit sur une page 8,5 x 11.
- 2- Pour aider le jury, vous pouvez envoyer 5 autres poèmes. Assurez-vous que celui qui est soumis pour le concours est clairement indiqué.
- 3- La date de tombée est le 13 juillet 1997 à 17H.
- 4- Les poèmes peuvent être en français ou en anglais.
- 5- Les poèmes doivent être envoyés à l'une des deux boutiques de Georges Laoun opticien.

Saviez-vous...?

- 1- 50 poèmes seront exposés entre le 3 août et le 7 septembre 1997 dans les vitrines de Georges Laoun opticien, rue Saint-Denis. Venez les lire.
- 2- Aucun manuscrit ne sera retourné.
- 3- Pour savoir si vous êtes parmi les 50 choisis, passez les lire. SVP ne téléphonez pas.
- 4- N'oubliez pas d'écrire vos nom, adresse et numéro de téléphone au verso de chaque feuille.

Les prix

- 1- Il y aura 3 prix.
- 2- 250 \$ chaque pour un poème français et un poème anglais et 500 \$ pour un grand prix.
- 3- Les prix seront remis le 2 septembre lors d'une lecture de poésie à la boutique rue Saint-Denis. Les trois poèmes gagnants seront publiés dans *Le Devoir*, *The Mirror* et *Voir*.

Thèmes

sermon

Pumeur pas casqué
Amant non capoté
Non! Amant ← (gest)
Tous damnés par Le Cycloïque
Il vous aura. Ici ou peut-être là ou à l'au de là.

serment

J'aime le vin, tu le dédaignes.
Je ne peux plus le supporter.
Laisse moi être ton creiller.
Pouffe moi, écrase moi,
Couche avec moi, serre moi.
Je serai toujours ton creiller.



GEORGES LAOUN
OPTICIEN

4012, rue St-Denis, Montréal, Qc, H2W 2M2 Téléphone: (514) 844-1919
600, rue Jean-Talon Est, bureau 201, Montréal, Qc, H2R 3A8 Téléphone: (514) 272-3816

SOLDES

10% à 60%

Sur
Prêt-à-porter
de griffes
prestigieuses
Italiennes

Ouvert
dimanche
12h - 17h

ÇA VAUT LE DÉTOUR D'ADOPTER
GIANTONIO
MAÎTRE TAILLEUR ITALIEN À VOTRE SERVICE DEPUIS 1959
7396 ST-HUBERT, MTL • 271-5771

• MONTRÉAL •

La Fondation Marie-Ève Saulnier

Pour mieux comprendre le cancer chez les enfants

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Une nouvelle fondation a vu le jour, dont l'une des missions est de sensibiliser le milieu scolaire à la maladie du cancer, dont souffrent certains enfants. Cette fondation porte le nom de Marie-Eve Saulnier, une petite fille qui a combattu sept ans durant la leucémie avant d'y succomber, à l'âge de douze ans, au mois de novembre dernier. Marie-Eve Saulnier a fréquenté l'école Saint-Joseph, à Saint-Hubert, de la maternelle à la sixième année. «Sauf les bouts où elle était trop malade», se souvient Jocelyne Saint-Pierre, secrétaire de l'école.

Ses amis, qui étaient devenus de grands amis à la fin du primaire, ont dessiné hier en son honneur une murale où figuraient des dauphins, un coffre au trésor, des livres, le pommier où elle aimait monter se recueillir et son plat de fondue, un mets qu'elle aimait beaucoup.

La fondation Marie-Eve Saulnier vise à renseigner les jeunes sur l'impact du cancer sur les enfants. «Les enfants ont un million de questions à poser sur le cancer», dit la mère de Marie-Eve, Linda L. Saulnier. Mme Saulnier se souvient douloureusement des quolibets et de l'exclusion réservés à sa fille lorsque celle-ci est arrivée en première secondaire, après des années passées dans l'univers douillet de l'école primaire. «À la fin d'une journée, après son arrivée à l'école secondaire, on avait défoncé sa case», dit Mme Saulnier.

La maladie de Marie-Eve, qui a d'ailleurs été porte-parole de la Croix-Rouge et qui est passée souvent à la radio et à la télévision, était bien connue de tous les gens de l'école primaire qu'elle fréquentait.

«Par moments, il a fallu faire venir des professeurs à la maison. Cela fait déplacer beaucoup de monde pour une seule personne», se rappelle Mme Saulnier.

La Fondation, une initiative des parents Saulnier, a aussi pour objectif d'offrir son soutien à la recherche sur le cancer des enfants. Un des projets-pilotes étudiés par le conseil d'administration vise la mise sur pied d'une banque de données qui permettrait «aussi bien aux chercheurs fondamentaux que cliniciens de mieux identifier la pathogénèse du cancer et de déterminer les facteurs pouvant

influencer l'issue de la thérapie anticancéreuse chez l'enfant». L'initiative serait une première en Amérique du Nord.

Selon Yves Théorêt, du pavillon Charles-Bruneau de l'hôpital Sainte-Justine, réservé aux enfants cancéreux, on enregistre chaque année au Canada environ 16 cas de cancer pour 100 000 enfants et adolescents. «En 1997, dit-il, on prévoit diagnostiquer un cancer chez environ 1400 enfants et près de 250 enfants succomberont à la maladie.»

Pour Mme Saulnier, il s'agit vraiment, avec cette fondation, de faire aider les enfants malades par d'autres enfants. L'école Saint-Joseph a également inauguré hier une bibliothèque Marie-Eve Saulnier.

CONCERTS
CLASSIQUESUne grosse
fête très
réussie

SMCQ

Philip Glass: Sextuor (1965);

Ka Nin Chan:

Nuage précieux (1987);

C. Vivier: Pulau Dewata (1977,

instrumentation de John Rea);

V. Collard: Shin Kán Sen (1997);

S. Arcuri: Fragments (1997);

P. Swinnen: Quar'l (1997);

T. Riley: in C (1964).

Louise-Andrée Baril, piano; Raoul

Dugay, récit. Ensemble de la SMCQ.

Dir.: Walter Boudreau.

Salle Pierre-Mercure, le 12 juin 1997.

FRANÇOIS TOUSIGNANT

Pour une grosse fête, ce fut une grosse fête! La SMCQ, encore une fois, étonne et surprend. La présentation de in C de Terry Riley a couronné une saison dont le bilan positif ne demandait rien de mieux.

Encens dans la salle, le gourou Yaddug Luoar monte comme en pleine lévitation pour psalmodier, sitar et tablas sonnent le bourdon et on décolle. Cette musique n'a pas vieilli. On en retrouve encore toute la fraîcheur de contestation des sérieux sérialistes et cette prise en charge des musiciens pour qui la musique peut aussi être faite pour se faire plaisir. Le public aussi, d'ailleurs: les projections de la partition invitaient celui-ci à chanter, à participer vraiment à cette fête de la musique. Quelques-uns, dont moi-même, s'y sont lancés avec un bonheur inouï, alors que d'autres s'en trouvaient dérangés, voulant se «concentrer sur la structure de la pièce», alors qu'ici, chacun crée sa musique. Ce genre d'expérience est absolument à poursuivre par Boudreau et son équipe pour décoinser ce que, comme à Bayreuth, on appelle ironiquement «les vieilles fesses de festival». On en redemande.

Si les années 60 traversent le temps sans rides, on ne saurait dire de même des œuvres plus récentes qui composaient l'interminable première partie. Un Philip Glass de jeunesse a montré le laisser-aller des cuivres qui ont raté plus d'attaques qu'ils n'en ont réussies, se transformant en amateurs. On s'est rattrapé pour le Nuage précieux. L'œuvre est intéressante, sans plus, et à des lieues des réussites de Tan Dun ou de Cheng Yi. Il faut admettre que la direction métro-nomique de Boudreau trahit un peu l'esprit de cette polyphonie d'essence orientale allée à la Klangfarbenmelodie occidentale.

La création de Vincent Collard montre un jeune à l'esprit humoristique et le dialogue entre sérénité occidentale (quatuor à cordes) et énergie orientale (les séquences d'opéra chinois aux percussions). À suivre. Quant aux Fragments de Serge Arcuri, c'est du piano à la pâle leur de Debussy et Ravel.

Le gagnant du prix Flandres-Québec en composition, Peter Swinnen, a eu l'heur de bénéficier de quatre clarinettes de qualité pour défendre son exploratoire Quar'l. On n'en retient que la sonorité des instruments, magnifique.

De cette première partie, il faut admettre que Vivier domine avec toute la stature de son génie. Pulau Dewata reste aussi fascinante aujourd'hui que le peuple de Bali auquel elle est dédiée. Et l'instrumentation de John Rea, qui sonne tout de même mieux avec des cordes plus fournies, est un paragon du genre, où l'orchestrateur se fait humble serviteur, ce qui fait mieux que jamais ressortir sa propre grandeur.

EN BREF

Découverte
d'un cadavre

(PC) — Les policiers de Montréal ont ouvert une enquête à la suite de la découverte hier d'un cadavre au quai Bellerive, dans l'est de la ville. Peu de détails sont disponibles pour l'instant. La victime est un homme de race blanche âgé d'environ 35 ans. Le cadavre ne portait qu'un t-shirt noir et des bas. C'est un citoyen qui a fait la découverte et qui a rapporté l'information aux policiers.

Les nouvelles règles
pour obtenirun premier permis
de conduire

À compter du 30 juin 1997, des changements importants seront apportés au Code de la sécurité routière pour les nouveaux conducteurs de véhicule de promenade et de motocyclette.

Conduite accompagnée obligatoire pendant au moins 12 mois
(ou 8 mois si le conducteur suit un cours de conduite reconnu)

Tous les titulaires d'un permis d'apprenti conducteur de véhicule de promenade ou de motocyclette devront être accompagnés pendant au moins 12 mois par une personne titulaire d'un permis de conduire valide, de la classe appropriée, depuis au moins 2 ans. Par ailleurs, il sera possible de réduire la période d'apprentissage minimale de 12 à 8 mois pour les personnes qui choisiront de suivre un cours de conduite dans une école reconnue par les organismes désignés par la Société de l'assurance automobile du Québec, soit le CAA-Québec ou la Ligue de sécurité du Québec.

Permis probatoire limité aux conducteurs de 16 à 24 ans

Après le permis d'apprenti conducteur et la réussite de l'examen pratique, un permis probatoire sera remis à tout nouveau conducteur âgé de 16 à 24 ans. Ce permis sera valide pour 24 mois ou jusqu'à l'âge de 25 ans, (selon la première éventualité). Les personnes de 25 ans et plus ne seront donc pas soumises à l'étape du permis probatoire.

Quatre points d'inaptitude et zéro pour cent d'alcool

Dès le 30 juin prochain, tout titulaire d'un permis d'apprenti conducteur ou d'un permis probatoire sera assujéti à un maximum de 4 points d'inaptitude. Ainsi, dès qu'un nouveau conducteur atteindra 4 points d'inaptitude dans son dossier de conduite, son permis d'apprenti conducteur ou son permis probatoire sera suspendu pour 3 mois.

De plus, il sera interdit à tout titulaire d'un permis d'apprenti conducteur ou d'un permis probatoire de conduire après avoir consommé de l'alcool.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBECAvant tout
la vieen RÈGLE!
en route!Pour une meilleure sécurité
sur les routes

• MONTRÉAL •

CONTRASTES

La culture du laisser-faire

Le quartier Faubourg des Récollets abrite la société Discreet Logic, une petite division d'Hydro-Québec, un petit contingent de résidents, pas mal d'artistes et deux anciennes fonderies. Dans le cas de l'une d'entre elles, il y a urgence. Urgence d'agir, évidemment.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

La Fonderie Ives & Allen est située au 261, rue Queen. Lorsqu'elle était opérationnelle, cette entreprise s'était taillée une belle réputation pour sa production d'objets domestiques comme les fours et les clôtures en fer ornemental. Aujourd'hui, elle est abandonnée. En fait, c'est plus compliqué.

Actuellement, elle est en partie occupée par une vaste sculpture signée Alain Pâiment. Cette œuvre a été réalisée sous l'impulsion du collectif Quartier Éphémère. Cette association culturelle s'est fait connaître dans la vieille France pour occuper provisoirement des lieux qui, autrefois, avaient surtout une vocation industrielle. Ces traces de l'histoire urbaine, elle les occupe d'abord, elle les revitalise ensuite.

Présentement, cette fonderie est la propriété d'un particulier. Celui-ci a prêté ce lieu qui n'a pas été, c'est là que le bât blesse, entretenu depuis des lustres comme des lustrés. Cette absence de soins élémentaires a provoqué une situation catastrophique: ce vaste immeuble de quatre étages est très mal en point. Ici, l'eau s'écoulant, le mur a un profil de bosses. Là, les planchers proposent des vagues. Bref, c'est bancal.

Pourtant, cet édifice qui témoigne de la richesse du passé industriel de Montréal présente des singularités architecturales et décoratives qui en font un bâtiment unique. Chose rare, il y a des colonnes en fonte. Chose encore plus rare pour un édifice industriel, le volume de fenestration est imposant. On n'ose pas dire qu'il s'agit d'un bel immeuble parce qu'on ne connaît rien en la matière. Par contre, il faut le signaler parce que c'est visible, la fonderie Ives & Allen se distingue de bien des immeubles industriels qui peuvent encore illustrer ceci: Montréal fut le berceau industriel du Canada.

Selon les explications fournies par Caroline Andrieux, responsable de Quartier Éphémère, Dinu Bumbaru, de Héritage Montréal, et Daniel Forgues, ex-fonctionnaire de la Ville aujourd'hui directeur général de l'Agence du Faubourg des Récollets, agence vouée à la revitalisation comme au sauvetage de ce quartier du sud-ouest de Montréal, la stabilisation de cet immeuble nécessiterait un investissement de 600 000 \$ environ. C'est là que ça se complique.

Parce qu'il se trouve que Montréal, Montréal berceau industriel du Canada, est la seule grande ville nord-américaine où aucun, absolument aucun édifice industriel du siècle dernier n'est protégé. Autrement dit, n'ayant pas développé une culture de protection, on subit la culture du «à la va comme je te pousse».

Il se trouve
que
Montréal,
berceau
industriel
du Canada,
est la seule
grande ville
nord-
américaine
où aucun
édifice
industriel
du siècle
dernier
n'est protégé

A preuve, ce qui suit: la Fonderie Ives & Allen avait été identifiée comme édifice industriel «significatif», pour reprendre le mot de M. Forgues, à la faveur du plan d'urbanisme déposé en 1993. Et alors? Depuis, rien n'a été fait. La Ville ne l'a toujours pas «cité». Citer est au municipal ce que classer est au provincial. A partir du moment où l'édifice est cité, il est protégé. Enfin... en partie.

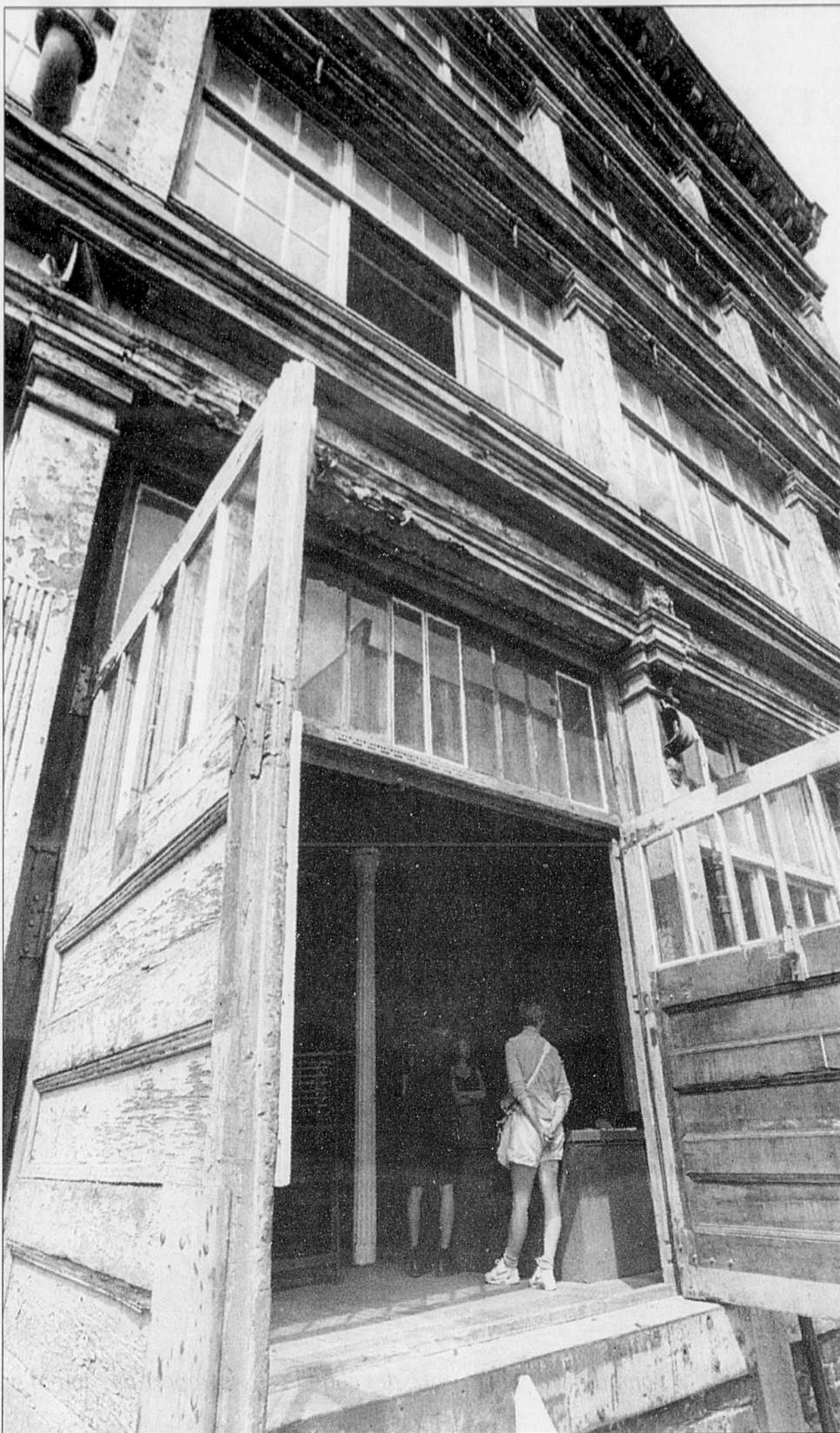
Cette protection, c'est bien évidemment ce que souhaitent obtenir Quartier Éphémère, l'Agence du Faubourg des Récollets et Héritage Montréal. Si tel était le cas, si Montréal le citait, si Québec le classait, alors il serait possible pour ces organismes sans but lucratif de déposer des demandes de subvention pour redonner à cette ancienne fonderie une nouvelle vocation.

Laquelle? Avant, il faut souligner certains aspects ou plutôt certaines tendances. Le cœur du Faubourg est surtout occupé par des entreprises du secteur multimédia — on en compte une dizaine — et des artistes. Il est pour ainsi dire un embryon de ce que l'on trouve à San Francisco, Chicago, Toronto et bien évidemment New York et son Soho.

Qui plus est, à la lisière est de ce quartier enclavé notamment entre le canal de Lachine, l'autoroute Bonaventure et l'avenue McGill, il y aura bientôt une masse critique, comme disent les experts, de résidents. Entre le 1, avenue McGill et la construction de lofts sur le quai de la Commune, le coin sera — est déjà — passablement habité. Bref, le culturel et le résidentiel se côtoient.

Alors, la vocation? Selon MM. Forgues et Bumbaru, cet édifice pourrait être soit résidentiel, soit à bureaux, voire les deux. Mais surtout, et vu sa situation géographique, il pourrait être «un lieu d'ancrage», a confié M. Bumbaru.

Qu'on se le dise, si rien n'est fait, si rien n'est décidé au cours des prochains mois, cet immeuble «fera difficilement l'année», a souligné M. Forgues. Autrement dit, un trou s'ajoutera au stock assez imposant de trous qui ponctuent la surface du Faubourg des Récollets.



La Fonderie Ives & Allen, rue Queen, est un remarquable immeuble industriel du XIX^e siècle, laissé à l'abandon depuis des lustres et dont l'état nécessiterait une intervention d'urgence.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Cours de
cuisine pour
enfants et
ados!

Camps d'été

Académie Culinaire de Montréal

téléphone: 514.393.8111



doice
Dolce & Gabbana

SOLDE jusqu'à 50%

ROUGE À LEVRES

(exclusif au Québec)

LAUNDRY

SHELLY SEGAL

Sinéquanone

PARIS

VOTRE NOM...

PARIS

277, av. Laurier Ouest • 270-6154
413, St-Jacques Ouest,
Centre de Commerce Mondial • 844-9125

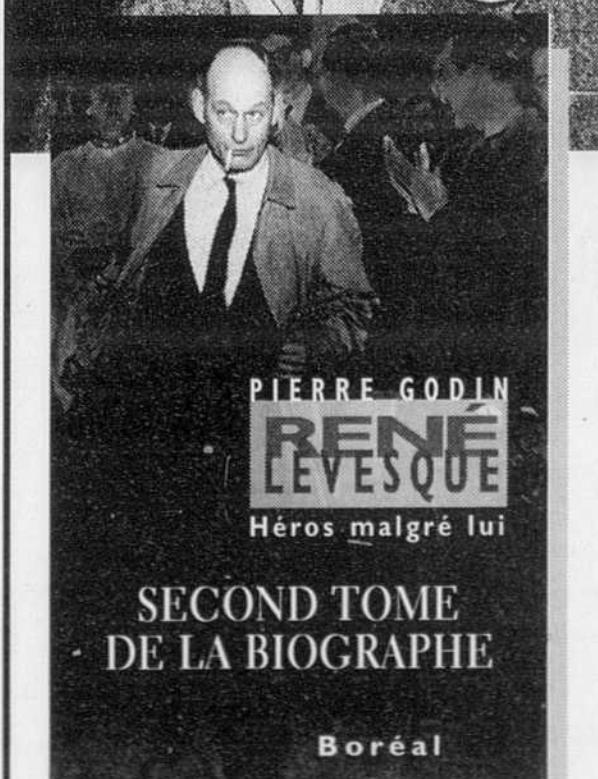
Best-seller #1

1 René Lévesque - Tome 2

Pierre Godin

2 Pour le Québec américain

Jacques Parizeau



PIERRE GODIN

RENÉ LÉVESQUE

HÉROS MALGRÉ LUI

« Pierre Godin nous dépeint un Lévesque brouillon, irascible, égoïste et souvent injuste, mais aussi l'homme modeste, fougueux, honnête, l'ardent démocrate, le progressiste que les inégalités sociales scandalisent. »

LOUIS FALARDEAU, LA PRESSE

Boréal

736 pages • 36,95 \$

• LES ACTUALITÉS •

Demande du statut de réfugié

Un musulman dans la tourmente

«Le ministère de l'Immigration fait-il le procès de l'Islam?»,
s'interroge l'Action des chrétiens contre la tortureCLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Un dirigeant de l'Association québécoise des avocat(e)s en droit de l'immigration s'est plaint, dans une lettre adressée à la présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), Mme Nurjehan Mawani, de l'attitude d'un procureur qui «se croit investi d'une mission anti-islamique», allant même jusqu'à affirmer que cela faisait la «littérature haineuse». L'Action des chrétiens contre la torture (ACAT), dont le porte-parole est Gérard Laverdure, s'interroge dans un communiqué en date du 21 mai: «Le ministère de l'Immigration fait-il le procès de l'Islam?»

La controverse porte sur une cause toujours pendante devant la CISR et qui touche un Tunisien de 39 ans, Mohamed Z., revendicateur du statut de réfugié. Le représentant de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M^{re} Fernand Lemyre, a en effet introduit le 14 avril dans le débat un pamphlet où il est affirmé que «les Français ne trouvent pas qu'il y a trop d'Arabes ou trop d'Africains, ils trouvent qu'il y a trop de... musulmans, mais ils n'osent pas le dire». M^{re} Lemyre a pris soin d'accorder à l'auteur (Thierry Desjardins) une «certaine crédibilité», ce que conteste avec fermeté M^{re} Denis Girard, avocat de M. Z.

Au bureau de la ministre Lucienne

Robillard, on s'est borné la semaine dernière à souligner que la CISR est un tribunal administratif indépendant où l'on saura apprécier la pertinence de la preuve et que la loi autorise un «contrôle judiciaire» par la Cour fédérale s'il y a dérapage.

Les deux commissaires chargés d'entendre cette cause sont Stéphane Handfield et Aimable Ndejeru. Ils ont terminé jeudi et hier l'audition d'un témoin-expert, Raphael Tickley Abiem, qui a été appelé à préciser sa connaissance de la loi islamique, atténuant quelque peu certains de ses jugements antérieurs sur les tenants de la charia en dehors de son Soudan natal.

A ce jour, la transcription de 46 jours d'audience couvre plus de 12 000 pages, ce qui inclut les propos d'un témoin-expert, Khalid Durán (nom de plume), rédacteur en chef d'un trimestriel publié aux États-Unis (*TransState Islam*), qui a mis en garde contre les visées de tous les islamistes.

A propos de Durán, dans une décision rendue le 10 janvier 1997, l'ombudsman de Radio-Canada, Mario Cardinal, affirme, après avoir étudié une plainte visant un reportage radio (notre traduction): «Je ne peux vous [la plaignante] critiquer pour mettre en doute sa crédibilité [celle de Durán]. Moi-même, j'éprouve de sérieux doutes quant à sa connaissance de la réalité des musulmans du Canada...»

Le porte-parole de la CISR, Richard

Saint-Louis, affiche la prudence face à un dossier qualifié de «délicat»; il signale que cette cause nécessite beaucoup de recherches, d'où la longueur des séances dans un domaine «où nous pouvons agir comme pionniers», alors que «les meilleurs témoins-experts en la matière [...] ne sont pas nécessairement désireux de se compromettre devant un tribunal canadien».

Une première décision refusant le statut de réfugié à M. Z. a été cassée par la Cour fédérale en juillet 1995, l'un des motifs étant les «importantes omissions» dans les citations, ce qui aurait eu pour effet de «confondre le lecteur ou même de l'induire en erreur».

Mohammed Z. n'a pas d'objection à ce que son nom soit dévoilé au complet, a-t-il dit dans une entrevue au *Devoir*, mais une ordonnance de la CISR en empêche la divulgation. Il a vécu cinq années difficiles et «malgré la fatigue et l'incertitude [...], il me faut bénéficier de cette expérience-là». Le rêve de Mohamed Z. demeure celui d'une «Tunisie qui soit un jour démocratique, où l'on puisse parler librement». La femme et trois des quatre enfants de ce candidat au titre de réfugié ont déjà le titre de réfugié et jouissent de la résidence permanente — le quatrième enfant, né ici, a acquis automatiquement la citoyenneté canadienne. Il a été condamné en Tunisie à 21 ans et demi de prison pour son appartenance à Ennahda (Renaissance)

dans la région de Gabès. Ce mouvement est maintenant déclaré illégal par Tunis; son chef est Rached Ghannouchi, que certains témoins ont classé dans la mouvance des «extrémistes». Tel n'est pas l'avis de Robert Pelletreau, sous-secrétaire d'État américain pour le Proche-Orient cité par *Middle East Insight* (mai-août 1996): «Nous croyons qu'il a bien sûr des modérés [parmi les islamistes] [...] Rached Ghannouchi, du parti tunisien Nahda, est aussi, je crois, un modéré. En tant que nous sachions, il n'a pas prôné la violence ni encouragé le terrorisme.»

Il y a lieu de procéder au «cas par cas», note Richard Saint-Louis, qui refuse de comparer le sort de M. Z. à celui que le Canada a réservé à un autre Tunisien membre de l'Ennahda, Salah Yahyaoui, condamné lui aussi à une lourde peine dans son pays et auquel notre pays a reconnu le statut de réfugié — Yahyaoui a sa résidence permanente depuis le 13 mars et vit à Montréal.

S'agissant du livre-pamphlet de Thierry Desjardins, M^{re} Girard et son adjointe M^{re} Marie Paré le situent dans le courant d'extrême droite, tandis que le porte-parole de la CISR n'entend pas en commenter le contenu car il fait confiance aux commissaires chargés d'apprécier la portée du débat: «Selon ce que j'en connais, nous avons beaucoup d'informations solides.»

Le dossier Aquaterra

Cliche tiendra compte des besoins américains

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, a demandé à ses fonctionnaires de «prendre en compte» les besoins domestiques des fermiers américains installés en face du village frontalier de Franklin, dans le cadre de la réévaluation en cours du certificat d'autorisation accordé à la société Aquaterra.

C'est ce qu'a déclaré hier au *Devoir* Claude Beauchamp, le porte-parole du ministre Cliche, qui a rappelé que le ministère avait été formellement saisi d'une demande de réévaluation du certificat accordé à Aquaterra en décembre dernier et que les développements outre frontières survenus dans ce dossier ne le laissent pas indifférent.

«C'est un élément nouveau et important qu'on va prendre en compte pour décider si on maintient ou révoque le certificat», a précisé M. Beauchamp.

Le *Devoir* révélait hier que le département d'État américain avait avisé le Canada de l'envoi imminent d'une «note diplomatique» parce qu'à première vue, des citoyens américains risquaient de voir l'usage domestique de leurs puits perturbé par l'exploitation commerciale du puits Doré, à Franklin, par Aquaterra, une filiale de Labrador. Cette dernière société, qui exporte une bonne partie de sa production aux États-Unis, est elle-même une filiale de la multinationale française Danone, propriétaire de la marque Evian.

L'attaché de presse du ministre Cliche a précisé que ce dernier avait rencontré récemment les opposants au projet du puits commercial d'Aquaterra. Ces derniers ont confié au *Devoir* qu'ils avaient eu l'impression que le ministère était peu enclin à remettre ses conclusions en question. Ils ont justifié leur remise en question par une étude d'un spécialiste québécois qui, à partir des chiffres d'Aquaterra, estime que le pompage com-

mercial affecterait les puits dans un rayon pouvant atteindre dix kilomètres.

Claude Beauchamp a ajouté que le ministre était «sensible» aux besoins des fermiers américains vivant sur la frontière, dossier dont il vient d'être saisi. Cette «dimension nouvelle», a affirmé M. Beauchamp, fera partie de la réévaluation globale du dossier qu'il a commandée.

La Loi québécoise de l'environnement permet au ministre de révoquer un certificat d'autorisation si celui-ci a été obtenu sur la foi de renseignements incomplets ou erronés.

D'autre part, les efforts du gouvernement québécois pour consolider les relations américano-québécoises, que ce soit dans le dossier de l'énergie ou des échanges commerciaux en général, vont certainement commander un examen plus large des implications du dossier car il n'est pas courant du fait que l'émission de permis au Québec débouche sur des notes diplomatiques.

D'autre part, si la démarche des États-Unis enclenche un examen du dossier par la Commission mixte internationale (CMI), le modeste dossier de Franklin pourrait avoir une influence certaine sur les plans de Québec de stimuler l'exploitation des eaux souterraines sur son territoire et de les nationaliser.

Jusqu'ici, la CMI s'était à peu près exclusivement préoccupée de la gestion des eaux de surface qui traversent la frontière pour que les usages et droits des exploitants d'un côté de la frontière n'affectent pas injustement ceux de l'autre côté. L'évaluation des compétences de la commission internationale sur cette matière par les différents gouvernements ainsi que les répercussions politiques d'un éventuel différend sur le potentiel d'exportation des embouteilleurs québécois pourraient avoir un impact sur la formulation de la politique de l'eau que Québec doit divulguer l'automne prochain.

10^e ANNIVERSAIRE

passionnant



À gagner

une **NSX** pour l'été[†]

L'ACURA NEUVE DE VOTRE CHOIX, D'ICI AU 20 JUIN 1997 CHEZ UN CONCESSIONNAIRE ACURA PARTICIPANT, ET OBTENEZ UNE CHANCE DE GAGNER L'UTILISATION D'UNE RUTILANTE NSX POUR L'ÉTÉ!

† Pour être déclarée gagnante, la personne choisie au hasard devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Valeur approximative du prix: 15 000 \$. Ce concours est ouvert aux 18 ans et plus. La version complète des règlements de ce concours peut être obtenue chez les concessionnaires Acura du Québec participants.

À choisir sans hésiter

L'Acura 2,2CL

Pour *changer* **DE RYTHME**



Pour un temps limité

L'Acura 2,2CL 1997

358\$*

PAR MOIS / 48 MOIS

Transport et préparation inclus



ACURA

Une vision qui inspire un élan de passion.

* Tarif de location-bail de 48 mois (total des paiements: 17 184 \$), pour le modèle YA114V. Un acompte de 4 337 \$, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 \$ par km supplémentaire). Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Assistance routière Acura.

Offre disponible uniquement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Sujet à l'approbation du crédit. Les deux premiers services d'entretien (pièces en sus) sont compris dans le prix de location-bail de l'Acura 2,2CL.

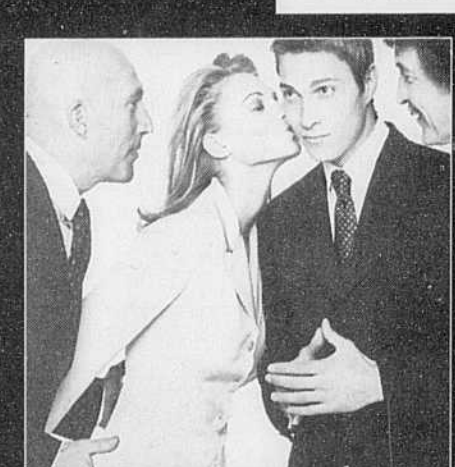
ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIABLES

ACURA BROSSARD 9100, boul. Taschereau, Brossard. 659-1616	LES GALERIES ACURA 7700, boul. Métropolitain Est, Anjou. 354-8811	ACURA PLUS 255, boul. de la Seigneurie, Blainville. 435-4455	LUCIANI ACURA 4040, rue Jean Talon O., Montréal. 340-1344	ACURA GABRIEL 4648, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux. 696-7777
--	--	---	--	---



PROMOTION SUR NOS COMPLETS ITALIENS

JUSQU'À 60% DE RABAIS



277, av. Laurier O.
5107, av. du Parc
277-7558

383, St-Jacques O.
Centre de Commerce Mondial
281-7999

DECISION-PLUS présente:

Le marché boursier par ordinateur

Soirée d'information

Suivre les tendances du marché, sans se faire prendre par les mouvements dramatiques. Voilà une mission que chaque investisseur est à même d'accomplir, grâce au logiciel **VISION 5**.

Cette soirée d'information vous enseignera à mieux diriger votre portefeuille d'actions, grâce à votre ordinateur et au logiciel **VISION 5**.

<< **VISION 5**, ce n'est pas seulement des graphiques... C'est un outil de recherche très puissant qui rallie, fondamental et technique. >>

<< Apprendre à faire plus d'argent, mais surtout, apprendre à ne pas en perdre. >>

Notre spécialiste vous apprendra à manier cet outil par une méthode à la portée de tout investisseur.

Date : Le 17 juin 1997 à 19:00h

Endroit : 740 Notre-Dame ouest, bureau 1210

Pour inscription à cette soirée gratuite,

COMPOSEZ: (514) 392-1366

LE DEVOIR

POLITIQUE

REVUE DE PRESSE

Chrétien explore les sentiers battus

Gilles Lesage
De notre bureau
de Québec

Misant sur l'expérience et la loyauté plutôt que sur l'audace et l'innovation, le premier ministre a causé peu de surprises en présentant son nouveau conseil des ministres, mercredi. La plupart des médias et des commentateurs anglophones le déplorent, même s'ils ne s'attendaient pas à ce que Jean Chrétien fasse des gestes d'éclat.

Ses choix montrent la réticence de M. Chrétien à se défaire de l'ancien et à faire du neuf, expliquent Hugh Winsor et Edward Greenspan dans leur analyse pour *The Globe and Mail*.

«Toujours prudent, le premier ministre envoie un message clair — on garde le même cap — en choisissant de gouverner essentiellement avec la même équipe qu'au cours de son premier mandat, faisant peu de changements autres que ceux qui étaient requis pour cause de retraite ou de défaite électorale.»

Ils signalent notamment que M. Chrétien n'a pas rempli sa promesse selon laquelle les Québécois seraient plus nombreux au cabinet si la province élisait plus de députés libéraux. Il y en a 26, au lieu de 19 en 1993, mais le nombre de ministres reste le même, à huit.

Chroniqueur attiré aux provinces, Robert Sheppard y va carrément dans *The Globe and Mail*. «Je regrette, M. le premier ministre, mais je ne pense pas que vous ayez taillé le genre de cabinet qui puisse sauver le pays de lui-même.» Il traite de plusieurs ministres qui, à son avis, ne sont pas à leur place. Au premier chef, la nouvelle ministre de la Justice, Anne McLellan, une unilingue de l'Alberta, alors que la séparation du Québec est encore à l'ordre du jour.

«Avec Lucien Bouchard qui se déchaîne, demande Sheppard, Mme McLellan est-elle apte à assumer le portefeuille névralgique de la justice, la succession de Laurier, Saint-Laurent, Trudeau et Chrétien, quand le pays faisait face à des tensions nationalistes?»

Dans le même journal, Jeffrey Simpson nous présente la députée d'Edmonton, qu'il décrit comme la femme la plus puissante du nouveau conseil des ministres, et l'un des trois ou quatre ministres les plus importants. Il relève aussi l'unilinguisme de Mme McLellan. «Mais il est grand temps que quelqu'un hors du Québec, surtout de l'Ouest du Canada, ait plus qu'un mot fugace à dire sur ces sujets cruciaux.»

Un cabinet compétent mais non passionnant, titre *The Toronto Star* en éditorial.

«Le premier ministre avait un double défi en formant son cabinet: garder ce qu'il avait de meilleur et revitaliser son gouvernement avec de nouveaux ministres énergiques. Il a passé le premier test honorablement, mais il a failli le second. Les libéraux entreprennent leur deuxième mandat avec un cabinet qui ressemble tellement à celui avec lequel ils sont allés en élections que la plupart des Canadiens auront peine à en dire la différence...»

«Chrétien n'est pas un politicien aux gestes audacieux ou aux virages retentissants. Il a rassemblé un groupe de ministres compétents. Mais il a manqué l'occasion de mettre en relief des idées nouvelles et de construire pour l'avenir.»

En édit, *The Gazette* exprime les mêmes réserves et critiques, déplorant en conclusion que le message de M. Chrétien reste «du pareil au même» («More of the same»).

Columnist à Ottawa pour *The Toronto Star*, Rosemary Speirs est du même avis. Remaniement terne mais solide, dit-elle. Chrétien récompense la loyauté et l'expérience, non pas l'énergie.

«Ce fut la prestation de serment d'un

gouvernement sans imagination et confortablement installé au pouvoir.» Le premier ministre se prive ainsi de l'énergie que des députés d'arrière-banc talentueux et infatigables auraient pu insuffler à son gouvernement, conclut Speirs.

Le gouvernement doit tenir en respect les ministres qui veulent se relancer dans les dépenses publiques, opine *The Financial Post* en éditorial. Le quotidien d'affaires est partiellement rassuré à cet égard par la confirmation de Paul Martin (Finances) et de John Manley (Industrie) à leurs postes respectifs. Mais il incite à la plus grande vigilance. «Avec plusieurs de ses nominations, Chrétien insiste sur la responsabilité fiscale. Nous espérons que les dépenses [free spenders] du caucus libéral saisisseront ce message.»

The Edmonton Journal exprime un avis semblable. Il faut d'abord s'assurer que le budget sera équilibré pendant plusieurs années avant de se remettre à dépenser, écrit le quotidien de la capitale albertaine. «Certes, il devrait être possible d'investir de façon appropriée dans des secteurs qui en ont grand besoin. Mais il ne doit pas être question de revenir aux dépenses du passé, alors que peu se demandaient pourquoi le gouvernement continuait de dépenser de l'argent qu'il n'avait pas.»

A Saskatoon, *The Star-Phoenix* abonde. Il se réjouit de la «prudence fiscale» du gouvernement, reflétée par la confirmation de M. Martin aux Finances. Andrew Coyne, le columnist de *Southern News*, avertit aussi qu'il est trop tôt pour se remettre à dépenser comme avant la crise budgétaire.

Plus gros, pas meilleur, titre *The Toronto Sun* en édit. Il faudra s'y faire. C'est probablement un avant-goût du prochain budget fédéral. «En somme, les libéraux nous disent de retourner nous coucher, que c'est "business as usual". Et quand nous ont-ils trompés auparavant?»

The Ottawa Citizen s'en prend, lui, au transfert d'Allan Rock de la Justice à la Santé. Il ne comprend pas, au bilan du ministre depuis quatre ans, pourquoi M. Chrétien l'a promu à ce poste difficile. «Sa combinaison d'arrogance et de courtoisie semble mal adaptée à un ministère qui exige un travail soutenu avec les provinces. Il semble aussi injuste que M. Rock, ayant menacé les libertés des citoyens et discrédité son gouvernement, soit muté à un autre poste important. Mais il n'y a qu'en politique que quelqu'un puisse tomber vers le haut.»

The Winnipeg Free Press se demande comment il se fait que le cabinet est si gros alors que le gouvernement ne compte que 155 députés et qu'il s'en remet de plus en plus aux provinces, aux municipalités et au secteur privé. Avec une si mince majorité, il veut à tout prix éviter les déflections, opine le quotidien manitobain.

En sourdine, un peu partout au Canada, il est question de la succession de M. Chrétien.

Le premier ministre doit penser à un avenir sans lui, titre délicatement Simpson dans *The Globe and Mail*. Non pas dans l'immédiat. Personne ne le pousse vers la sortie. «Mais des ministres présument que si le PQ est résolu et prépare un autre référendum, M. Chrétien devra penser sérieusement à quitter.»

Dans *The Ottawa Sun*, Robert Fife va plus loin et écrit que Paul Martin est le seul successeur logique et naturel de M. Chrétien. «Chrétien est le plus gros obstacle sur sa route. Si le premier ministre reste en poste pour la bataille référendaire, il n'y aura peut-être plus de pays à diriger par la suite.»

Cette chronique fera relâche jusqu'au début de juillet.

Pas de répit pour le chef

Le chassé-croisé se poursuit au Bloc Néron dévoile l'enregistrement d'une conversation avec Gauthier

Confidences, enregistrement, démentis. Le chassé-croisé de déclarations de l'ex-leader bloquiste Michel Gauthier et de son ancien chef de cabinet André Néron s'est poursuivi hier sans pour autant éclaircir complètement le fond de cette affaire. Tout ce brouhaha a surtout servi à mettre en lumière les tensions qui déchiraient le Bloc il y a quelques mois et qui risquent de le perturber encore.

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le chef du Bloc québécois Gilles Duceppe croyait que les dernières élections avaient mis fin, au moins pour l'instant, aux bisbilles internes de son parti. Il n'avait cependant pas prévu une chose: les sorties d'André Néron, l'ancien chef de cabinet de son prédécesseur Michel Gauthier.

M. Néron est revenu à la charge hier en disant avoir un enregistrement d'une conversation qu'il a eue avec M. Gauthier au moment où ce dernier décidait de poursuivre sa carrière politique à Ottawa.

Selon les extraits qu'a pu entendre un journaliste du *Soleil*, l'ancien chef du Bloc aurait affirmé que sa décision de rester député et l'élection possible de Yves Duhaime seraient perçues comme de mauvais augure par les chefs péquiste et bloquiste, Lucien Bouchard et Gilles Duceppe. M. Gauthier aurait ajouté que son rejet comme leader parlementaire faisait en sorte qu'il ne devait plus rien à personne. Il prédisait aussi une campagne électorale difficile à Gilles Duceppe.

M. Néron a expliqué au *Devoir* qu'il avait enregistré cette conversation, tenue le 8 avril, pour ses fins personnelles mais qu'il ne l'a rendue publique qu'après avoir été traité, à mots couverts, de menteur par M. Gauthier, une accusation qu'il avait déjà faite en mars après une entrevue accordée par M. Néron à RDI.

La révélation de l'existence de cet enregistrement et des propos qu'on lui prêtait a laissé M. Gauthier pan-

tois. Il a beau chercher, a-t-il dit au *Devoir* hier, il ne se souvient pas de cette conversation et surtout pas d'avoir dit, à aucun moment, que M. Duceppe était assis «sur une planche appuyée sur deux barils de poudre». Il reconnaît avoir dit certaines choses qu'on lui attribue mais il maintient l'avoir fait dans un autre contexte.

«Je l'ai dit que j'avais peur qu'on en mange une maudite en élections parce que je trouvais qu'elles venaient vite», a-t-il poursuivi. Il craignait aussi que le Bloc manque de temps pour convaincre ses sympathisants de la pertinence de rester à Ottawa encore quelques années.

Qu'il ait eu des gros mots à l'endroit de Gilles Duceppe après s'être fait refuser le poste de leader parlementaire n'est un secret pour personne, pense-t-il, puisqu'il en a eu en sa présence même. «Ils vont avoir besoin de moi beaucoup plus vite qu'ils ne le pensent», se souvient-il aussi avoir confié à son entourage durant cette période.

Il convient d'avoir dit que son retour à Ottawa et la possible élection de Yves Duhaime pouvaient susciter l'inquiétude de Lucien Bouchard et Gilles Duceppe. La signification qu'il donne à cette déclaration diffère toutefois de celle de M. Néron. Il écarte toute référence à une possible mutinerie et soutient plutôt s'être interrogé sur la façon dont les gens interpréteraient la présence de deux hommes que l'on savait mécontents.

M. Gauthier s'interroge sur les motifs de M. Néron. «On a recommencé à travailler sur une bonne base. On a eu le message que les gens étaient tannés de nos chicanes. Dans ce contexte, je me dis: qu'on nous laisse travailler. [...] Ramener à ce moment-ci des choses qui se sont passées il y a quatre, cinq ou six mois ajoute quoi? [...] Je me demande ce que André Néron poursuit comme objectif et pour qui il travaille en faisant ça. [...] Dans le fond, ce qu'il fait, c'est une activité de déstabilisation du Bloc à Ottawa», a-t-il demandé avant de douter de l'authenticité de l'enregistrement.

M. Gauthier croit que M. Néron, un souverainiste convaincu, est frustré que son ancien patron ne fasse rien pour évincer Gilles Duceppe. André Néron ne s'en cache pas. Il a dit vouloir forcer Michel Gauthier à transformer ses

paroles en actes et à amener le caucus à faire le point dès maintenant sur la dernière campagne. «Je voulais qu'on brasse, à ce moment-ci, le caucus afin qu'il se pose les vraies questions [...] et crève l'abcès», affirme-t-il.

M. Néron n'a jamais caché ni sa méfiance envers Lucien Bouchard et son ami intime Gilles Duceppe ni ses inquiétudes à l'égard de l'autonomie du Bloc.

Il croit que les deux chefs et leur entourage tentent de gagner du temps et de sauver leur peau en remettant le bilan de la campagne au mois d'août. Il craint qu'ils cherchent à se protéger en étouffant la grogne provoquée par la stratégie électorale et la performance du chef bloquiste et de son équipe. Mais il avoue avoir constaté, au cours des derniers jours, que l'attribution du poste de leader parlementaire à Michel Gauthier avait permis de le faire rentrer dans le rang alors qu'il disait lui-même, au lendemain du vote, que



Michel Gauthier

tout le monde devait se regarder dans le miroir.

Depuis jeudi, plusieurs bloquistes cherchent à sauver la face en ternissant la réputation de M. Néron. Pourtant, ils lui doivent, en grande partie, la conclusion de l'accord tripartite sur le partenariat qui a permis de réunir sous la bannière du OUI le Parti québécois, le Bloc et l'Action démocratique.

M. Néron était, à l'époque, chef de cabinet du leader de l'ADQ, Mario Dumont.

André Néron nie, de son côté, vouloir faire mousser le livre qu'il prévoit publier à l'automne et qui portera sur le dernier référendum et les

LISEZ BIEN TOUS LES ASTÉRISQUES



*Abonnez-vous vite aux Amis du Musée et recevez votre affiche d'Astérix, l'exposition

* Les Amis du Musée ont l'accès illimité au Musée, n'attendent pas en ligne, ont droit à 10 % de réduction à la Boutique et à la Librairie et reçoivent un abonnement au magazine Collage!

***SEULEMENT 75\$ PAR FAMILLE PAR ANNÉE**
(50 \$ par personne, 25 \$ pour les étudiants et les personnes âgées)

***ABONNEZ-VOUS!**
***285-1600**
POSTE 143

*ABONNEZ-VOUS PAR TÉLÉPHONE ET DITES QUE C'EST ASTÉRIX QUI VOUS ENVOIE POUR OBTENIR VOTRE AFFICHE GRATUITE D'ASTÉRIX, L'EXPOSITION!

M

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

* Ce n'est pas une idée fixe, mais nous aimons bien utiliser des astérisques pour souligner la visite d'Astérix, l'exposition au Musée des beaux-arts de Montréal.

MINTO PLACE SUITE HOTEL
OTTAWA

433, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1R 7Y1

Réservations:
(613) 782-2350
1-800-267-3377

Site Web :
www.minto.com/corp.html
Courrier électronique:
mpshotel@minto.com

Suites nouvellement décorées!

Cuisines, restaurants et service aux chambres

Studios et suites d'une et de deux chambres

Intéressez-vous au Club des Enfants

Piscine et centre de forme physique

Tarifs d'été exceptionnels!

À partir de **102\$** par nuitée*

* Occupation simple ou double.
Tarifs en vigueur du 27 juin au 1^{er} septembre 1997.
Sujet à la disponibilité des suites.

POURQUOI J'AIDÉRAIS OXFAM?

POUR CHANGER LE MONDE

Les enfants de la rue en Bolivie, au Nicaragua... Chassés, humiliés, exposés à toutes les formes d'exploitation. Grâce à OXFAM-Québec, ils reçoivent gîte, vêtements, éducation... et un environnement plus propice à leur développement. Voilà pourquoi je donne à OXFAM.

OXFAM-QUÉBEC

Tél. : (514) 837-1814
1 800 OXFAM 95

BARRETTE
cherche la **chicane!**

SPÉCIAL FORMULE 1

Une émission animée par Michel Barrette qui nous entraîne dans les virages et les chicanes de la Formule 1, avec les pilotes Patrick Carpentier et Bertrand Godin. De plus, 3 documentaires exceptionnels: «Les grandes rivalités», «L'art de la Formule 1», «L'économie de la Formule 1».

CE SOIR, DE 19 h À 21 h.
Un rendez-vous à noter au plus vite!

TOYOTA

QUAKER STATE

Télé-Québec

LA CAISSASSURANCE

LES CAISSES DESJARDINS EN FONT DEPUIS PLUS DE 40 ANS...



Desjardins se classe parmi les premiers en «bancassurance»

Le Mouvement des caisses Desjardins du Québec [...] vient d'être classé par un groupe de recherche international (Lafferty Group de Dublin) comme étant l'une des meilleures institutions financières au monde en matière de «bancassurance», c'est-à-dire dans l'offre de services bancaires et d'assurance.

Financial Post, 1^{er} octobre 1991

ASSURANCE PRÊT DESJARDINS 1954

ASSURANCE VIE-ÉPARGNE DESJARDINS 1954

ACCIRANCE 1958

ASSURANCE POPULAIRE DESJARDINS 1977

ASSURANCE VOYAGE DESJARDINS 1986

ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES ENTREPRISES 1990

SERVICE DE PLANIFICATION FINANCIÈRE DESJARDINS 1992

ASSURANCE SÉCURIVIE DESJARDINS 1995

...ET ÇA CONTINUE!



Assurance vie
Desjardins-Laurentienne



Desjardins pour s'aider soi-même

• POLITIQUE •

De retour d'Ungava

Bouchard se réjouit du nouveau climat avec les Cris

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Chibougamau — Le premier ministre Lucien Bouchard est revenu de sa visite dans la circonscription d'Ungava convaincu que sa rencontre avec les chefs de la nation crie «est remplie d'optimisme», ajoutant qu'elle lui aura donné l'occasion «de mieux comprendre les choses».

À l'issue d'une rencontre privée de plus de deux heures, hier, avec différents intervenants des industries minière et forestière de la région de Chibougamau, à laquelle assistaient deux chefs cris, M. Bouchard a accepté d'élaborer sur le nouveau climat qui prévaut maintenant entre la nation crie et son gouvernement.

«C'est un climat infiniment meilleur, et on est maintenant en mesure de vivre un contexte qui se prête de plus en

plus à un déblocage dans nos relations», a dit le premier ministre.

Comme il l'avait fait la veille, jeudi, M. Bouchard a indiqué qu'il est possible d'envisager de nouvelles formules de partenariat avec les nations autochtones — dont les Cris — et qu'il n'est pas prêt à écarter le partage des revenus et des bénéfices dans l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire.

«Pour l'instant, je vais quand même faire attention pour ne pas définir le type de formules dans le cas du partage

des revenus, a dit M. Bouchard. Le travail le plus important en ce moment, c'est celui d'accomplir une bonne préparation.»

Il a admis que le processus de négociation entre les Cris et le gouvernement du Québec risque d'être parfois laborieux, mais il est maintenant prêt à «se retrousser les manches».

«Le seul fait de déclencher des négociations, c'est difficile, et il ne faut pas s'attendre à des miracles», a-t-il ajouté.

En somme, le voyage du premier ministre dans le Grand Nord et sa

rencontre «historique» avec le grand chef Matthew Coon-Come peuvent être qualifiés de fructueux. Dans un premier événement, M. Bouchard a participé à l'inauguration officielle d'un nouveau complexe de sciage à Waswanipi, une communauté crie située à 300 kilomètres de Val-d'Or.

Cette nouvelle usine est en quelque sorte l'exemple de ce que le partenariat entre les autochtones, l'entreprise et le gouvernement du Québec peut accomplir.

La nouvelle usine qui emploie 70

Cris est exploitée par la firme Produits forestiers Nabakatuk, propriété à 55 % de Mishtuk Corporation (majoritairement crie) et à 45 % de Domtar, une société détenue majoritairement par le gouvernement du Québec.

«L'amélioration des conditions économiques et sociales des populations amérindiennes passe par le développement d'un partenariat économique dans la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire», a précisé M. Bouchard.

Pour le ministre des Ressources

naturelles Guy Chevrette, la prise en charge d'une telle usine et des opérations forestières ne nuit en rien aux activités traditionnelles des autochtones, «d'autant plus que le projet permettra également aux membres de cette communauté de participer au processus de planification de l'exploitation forestière».

«Notre rencontre et nos échanges dénotent un esprit très positif dans les rapports entre les Cris et le gouvernement du Québec», a expliqué hier M. Bouchard, avant de rentrer à Québec.

Selon la CSN et la FTQ

Les laboratoires médicaux sont en voie de privatisation

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

En voulant réorganiser les services de laboratoire médicaux, le ministère de la Santé tend vers la privatisation et cherche encore une fois à réduire les coûts.

C'est ce que craignent la FTQ et la CSN, qui proposent une solution de rechange qui permettrait de conserver publics les laboratoires médicaux, tout en faisant un réseau plus efficace.

En fait, le ministre Rochon a demandé aux régies régionales de préparer un plan de modernisation, qui prévoit le développement de partenariats avec le secteur privé, notamment dans les services de laboratoires médicaux.

Mais, selon le président de la FTQ Clément Godbout, ce langage bureaucratique cache en fait une volonté, encore une fois, de simplement réduire les coûts.

Les deux centrales syndicales jugent qu'il serait préférable de corriger les quelques lacunes du système actuel, tout en préservant son caractère public.

Parmi ces lacunes, elles reconnaissent des délais trop longs pour l'obtention des résultats, une surprescription d'analyses, une difficulté de communication des résultats, par exemple.

Elles proposent de faire des laboratoires publics un véritable réseau intégré et mieux outillé au plan informatique.

Le centre hospitalier demeurerait le point d'ancrage du laboratoire et chaque région offrirait toute la gamme des services. Ces services pourraient toutefois être adaptés en fonction des spécialités et de la situation géographique de l'hôpital.

Les centrales rejettent donc l'idée de «mégaboratoires» médicaux, comme il en existe aux États-Unis et même au Canada, souvent avec la robotisation et l'automatisation.

Suzanne Clément, présidente du secteur professionnel des technologies médicales (CSN) croit qu'il est loin d'être évident que le ministère économiserait en confiant ces activités au secteur privé.

Les centrales syndicales comprennent mal le projet du ministère de la Santé, d'autant plus qu'au Québec «on est les meilleurs en matière de laboratoire», commentait le président de la CSN Gerald Larose, en conférence de presse.

Ainsi, seulement 4,8 % des dépenses de santé au Québec ou 70 \$ par habitant étaient reliées aux coûts de laboratoire en 1990-91. Et le Québec a encore amélioré sa performance depuis. En Ontario, les laboratoires comptaient pour 6,9 % des dépenses ou 100 \$ par habitant et en Alberta 7,9 % ou 81 \$.

Mettons cartes sur table.

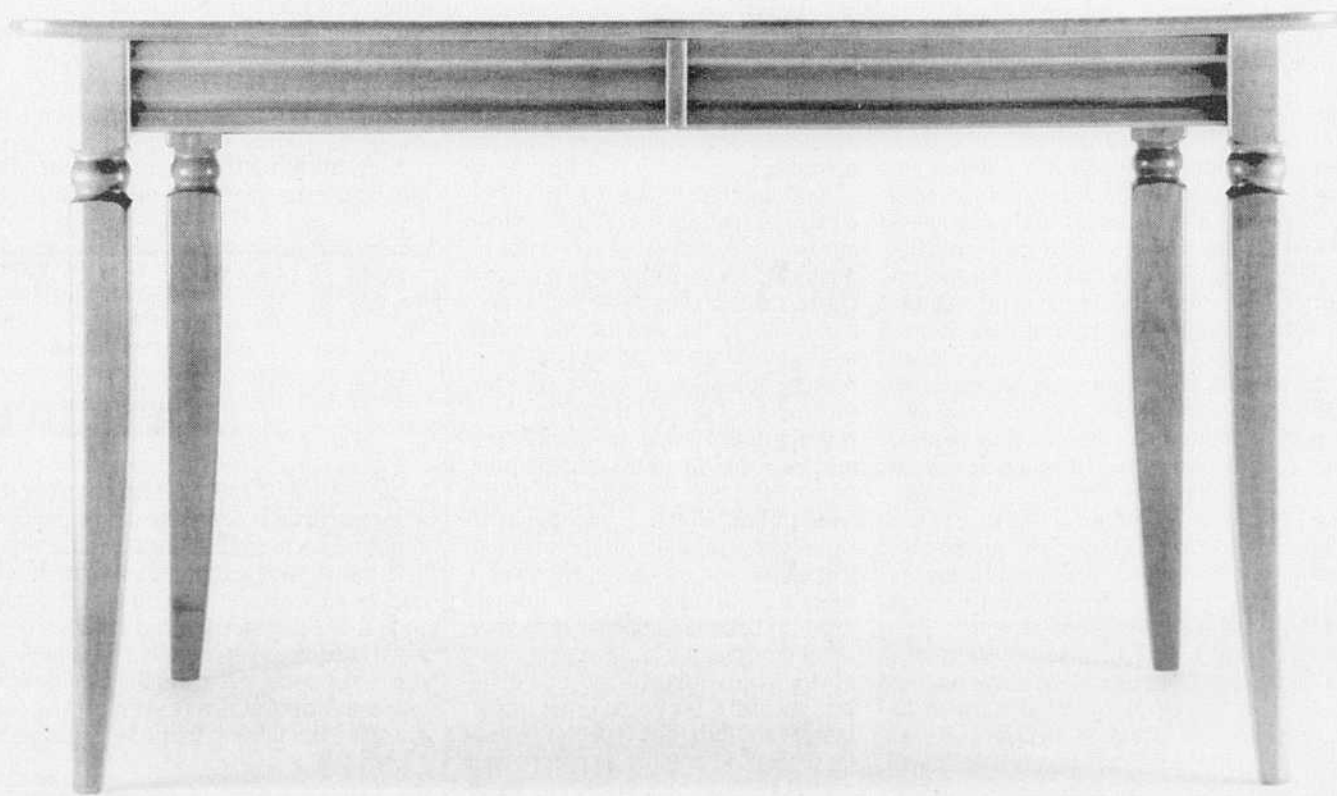
L'industrie québécoise de la restauration et de l'hôtellerie est sur le point de connaître un changement majeur en ce qui concerne la déclaration des pourboires. Les nouvelles mesures qui seront mises en place profiteront à tout le monde.

1 Le personnel des restaurants et des établissements hôteliers aura droit à une **protection sociale plus adéquate**, en raison d'une contribution plus importante de sa part et de celle de son employeur aux programmes de l'assurance-emploi et de la Régie des rentes du Québec.

2 Les employeurs bénéficieront d'une concurrence plus saine, puisqu'ils seront tous placés sur un pied d'égalité. En outre, au cours des trois prochaines années, des **crédits d'impôt** les aideront à assumer la charge additionnelle engendrée par ces mesures.

3 Chacun de nous y gagnera parce que ce changement contribuera à établir une plus grande **équité fiscale** au sein de notre collectivité. De plus, l'État n'impose pas la formule du pourboire obligatoire, chacun pourra continuer de gratifier le personnel des restaurants et des hôtels à la mesure de sa satisfaction personnelle.

Mettons cartes sur table, jouons gagnants.



Vous oeuvrez dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie? Vous désirez connaître le calendrier des prochaines séances d'information ou obtenir de plus amples renseignements? Communiquer avec le ministère du Revenu :

Québec : (418) 652-8818 • Montréal : (514) 864-8818 • Régions : 1 888 267-8818

ou avec la Commission des normes du travail : Région de Montréal : (514) 875-7061
Autres régions (sans frais) : 1 800 265 1414



EN DESSOUS DE LA TABLE

JAMAIS

Québec

BRACELET TENNIS



Total
0,50 carat 588 \$ Prix courant 1176 \$
1 carat 1088 \$ Prix courant 2176 \$

Aussi disponible jusqu'à 4 carats.

LE PARCHEMIN
DEPUIS 1966

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le laboratoire Gemmologique du Canada.

Mezzanine, MÉTRO Berri UQAM, 1500, rue Berri
Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

É D I T O R I A L

Heureux dialogue

Michel Venne

On a assisté au redégel des relations entre les Cris et le gouvernement du Québec, jeudi, et il faut s'en féliciter. La visite de Lucien Bouchard à Waswanipi a plus que valeur de symbole. Elle ouvre la voie à des ententes économiques. Mais on ne pourra pas continuer longtemps à repousser le moment d'aborder les relations politiques entre les deux nations.

Pour la première fois depuis 20 ans, un premier ministre du Québec s'est rendu dans une communauté crie du Grand Nord québécois. L'événement a-t-il, comme le prétendait M. Bouchard, valeur historique? Évitons l'inflation verbale. Ce n'était pas la première fois qu'un chef autochtone parlait à un chef de gouvernement. Et les résultats de ce tête-à-tête n'ont pas une portée révolutionnaire. Cela dit, la rencontre avait son importance. M. Parizeau avait amorcé un dialogue plein de promesses, quelques mois avant le référendum, par l'ouverture d'une négociation sur les problèmes concrets des huit communautés crie et leurs 12 000 membres. Ce dialogue avait été mis presque en jachère. Le débat référendaire avait certes envenimé les relations. Il était temps, 20 mois après le référendum, de rétablir les ponts au plus haut niveau hiérarchique afin que ce dialogue porte ses fruits.

Québec parle maintenant d'un plan d'action. Il évoque le partage des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles sur le territoire occupé par les Cris. Ce sont des avenues intéressantes et porteuses d'avenir puisqu'elles consacrent une relation égalitaire, reconnaissant l'apport des autochtones dans le financement des projets comme dans la conception du développement. Les communautés aborigènes sortent de la dépendance économique pour prendre en main le développement. C'est la voie à suivre.

En faisant un bout de chemin ensemble, à la recherche de solutions concrètes à des problèmes pratiques, espérons que la méfiance mutuelle s'estompera quelque peu. Il est temps en effet d'apaiser la relation entre Cris et Québécois. Mais il faudra bientôt aller au-delà des questions d'intendance et aborder franchement les contentieux politiques.

Le Grand chef des Cris, Matthew Coon Come, a des efforts à faire sur la voie de l'apaisement. Encore récemment, le grand chef véhiculait à l'étranger l'image d'un Québec raciste envers les autochtones. Le 28 octobre 1996, lors d'un séminaire sur le Canada tenu aux États-Unis, M. Coon Come déclarait: «Le gouvernement sécessionniste du Québec, dont les politiques étaient fondées jusqu'ici sur le nationalisme ethnique, fait maintenant valoir des positions empreintes de discrimination raciale». Le chef amérindien a tort de croire que le peuple québécois sera heureux de signer avec lui des ententes de partenariat si, périodiquement, il utilise les tribunes qui lui sont offertes à l'étranger pour le dénigrer. Car quand le gouvernement est visé, le peuple, qui a démocratiquement élu ce gouvernement, l'est par le fait même.

En outre, les faits ne donnent pas raison à M. Coon Come. Des représentants autochtones ont déjà reconnu qu'au Québec plus que n'importe où au Canada, les langues, la culture et les traditions autochtones sont respectées et soutenues. Les Amérindiens ont accès à des services de santé et d'éducation de premier ordre, même si, comme c'est le cas du système judiciaire, des améliorations sont encore souhaitables.

Le courroux de M. Coon Come, ce jour-là, était justifié par la position adoptée par le Procureur général

du Québec dans une cause relative aux droits de pêche d'une communauté algonquienne dans une ZEC québécoise. L'Algonquin Franck Côté était entré en voiture sans payer le tarif habituel et avait pêché dans le lac sans détenir de permis. En Cour suprême, l'Amérindien plaide l'existence d'un droit ancestral pour se soustraire à l'obligation de détenir ce permis. Québec a plaidé l'absence de preuve pour établir l'existence de ce droit ancestral. La cour a donné raison à l'amérindien en s'appuyant sur l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 qui reconnaît aux autochtones des droits ancestraux et des droits issus de traités. Cet article, selon la cour, protège les caractéristiques déterminantes des sociétés autochtones même celles qui, à l'époque, n'ont pas été légalement reconnues par les colonisateurs européens.

Nous sommes en présence d'un débat juridique. M. Coon Come en déduit une attitude empreinte de discrimination raciale. Il va trop loin. Il doit mesurer la portée de ses paroles, blessantes et injustes. De même, l'entêtement du chef crie à renier la signature des représentants cris au bas de la Convention de la Baie-James, dans laquelle cette nation cède ses droits en contrepartie des avantages consentis, est une tactique qui ne recueillera jamais l'appui des Québécois. Un contrat est un contrat.

Cependant, le Québec a aussi ses devoirs à faire. Ainsi, en 1985, l'Assemblée nationale reconnaissait l'existence des nations autochtones, leurs droits ancestraux, leur droit à l'autonomie, leur droit de posséder et contrôler des terres et de se développer en nations distinctes.

Cette déclaration n'a jamais vraiment eu de suites. Mieux, le projet de loi sur l'avenir du Québec, auquel renvoyait la question posée au référendum de 1995 prévoyait que les droits constitutionnels existants des nations autochtones seraient reconnus dans la constitution d'un Québec souverain. Le moment n'est-il pas venu d'aller au-delà des déclarations de principe et de redéfinir, dans la foulée du rapport de la commission royale d'enquête sur les autochtones, les bases juridiques de la relation entre les Cris et le Québec, dans le respect de l'intégrité du territoire québécois? Pourquoi attendre encore une fois à la veille d'un référendum pour se remettre à en discuter? D'une part, tout progrès enregistré sur ce sujet ajouterait de la crédibilité aux promesses du gouvernement lors d'un prochain référendum et affaiblirait la légitimité de tout mouvement partitionniste autochtone au lendemain d'un OUI. Et si le grand soir ne venait pas, cette démarche, tout aussi nécessaire, contribuerait à établir des relations harmonieuses entre Québécois et autochtones.

Certes, il ne faut pas se faire d'illusions, ni croire que cette question se réglerait en un clin d'œil. Il ne faut pas non plus sous-estimer les intérêts stratégiques des chefs amérindiens. Mais il faut bien commencer quelque part. Et ce point de départ pourrait bien se trouver dans le prochain remaniement ministériel que M. Bouchard, selon la rumeur, se réserve pour le début de l'automne, à défaut de procéder dès le début de l'été. Pourquoi ne pas en profiter pour libérer les Affaires autochtones du carcan des Ressources naturelles et d'en confier la responsabilité à un ministre en titre de stature suffisamment forte pour exprimer l'importance donnée à cette question par le chef du gouvernement.

L E T T R E S

Le bloke québécois

L'Anglo serait donc persécuté au Québec, comme l'écrit Josée Blanchette: «On le soupçonne de tous les vices, on l'accuse de tous les maux, on le ridiculise, on le baffoue en public»... bref, il ne manque que les camps de concentration. Or, il se trouve que j'ai quelques amis anglophones qui n'ont rien vécu de ce martyre en plus de 20 ans au Québec. Mais les médias de langue anglaise disent constamment aux anglophones qu'ils sont persécutés par les francophones, d'où l'impression très répandue chez eux que nous les persécutons sans relâche.

C'est vrai que les anglophones ne sont pas tous des Galganov (bien que 64 % d'entre eux aient appuyé dans un sondage la campagne anti-Québec de ce dernier à New York) et il est bon de le souligner afin de favoriser des rapprochements harmonieux. Mais il faudrait d'abord qu'ils reconnaissent que nous ne sommes pas leurs bourreaux; et surtout, nous ne devrions pas véhiculer les mêmes excès que leurs médias leur serinent quotidiennement.

Daniel Lessard
Montréal, 30 mai 1997

Cinq États souverains

M. Jean Chrétien, pourquoi se le cacher, se tromper, se leurrer les uns les autres? La polarisation et la régionalisation correspondent à la réalité canadienne en cette fin de siècle. Tel que constitué, le Canada actuel a fait son temps. La constitution de 1982 est irréaliste et inacceptable pour le peuple québécois, et de moins en moins valable pour plusieurs régions

canadiennes. Vouloir ignorer ou rejeter cette réalité ne peut que mener à une perpétuelle, stérile, coûteuse et pénible confrontation. Désigner constitutionnellement le Québec société distincte? Faire des changements à la Manning? Élire un gouvernement conservateur de Jean Charest après le mandat libéral actuel en espérant convaincre le Québec ou le contraindre? Tourner en rond! Encore une fois, le Québec aura été un chef de file en amorçant le processus de la souveraineté. Car s'il y a un avenir commun à partager, il ne peut se situer que dans la formule des États-Unis canadiens librement constitués.

Ainsi, le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique; les quatre provinces réunies des Maritimes; les trois provinces des Prairies avec les Territoires du Nord-Ouest formeraient cinq États souverains très viables qui mettraient librement en commun ce qui correspond à leurs intérêts réciproques. Seroient choses du passé les tiraillements sans fins et les chicanes constitutionnelles; terminée la gaspillage de temps et d'énergies dans des combats stériles; finies les appréhensions reliées à un contexte politique très incertain. Car l'homme, les sociétés, les peuples, ne peuvent se développer et progresser que dans la liberté.

Jean-Paul Paquette
Ville-Marie, 9 juin 1997

Le choix des médicaments

Il est important d'informer les lecteurs que le gouvernement du Québec

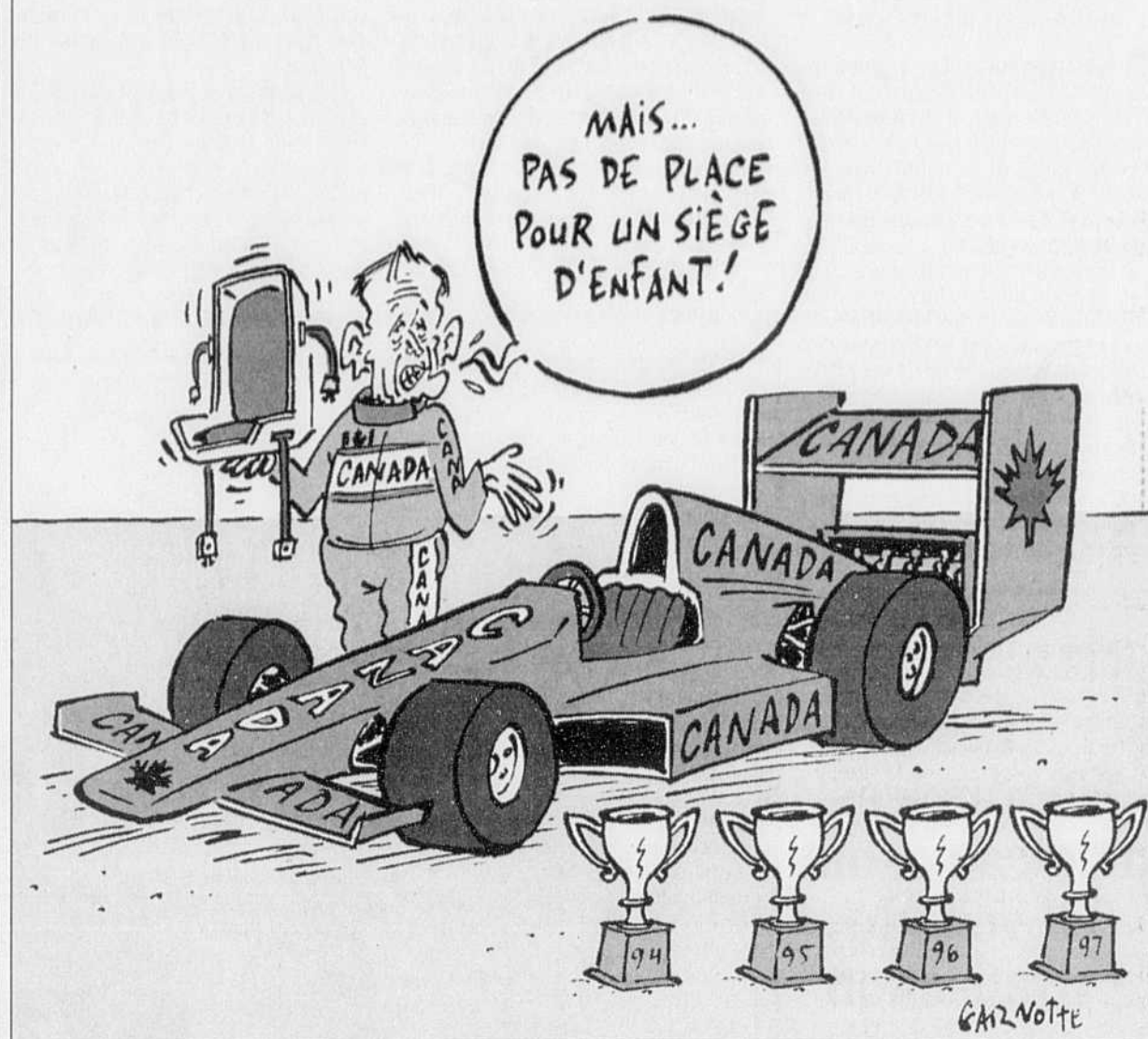
ne s'est pas rendu obligatoire la substitution, mais qu'il veut plutôt offrir le choix aux patients québécois entre le médicament d'origine et la copie générique.

Évidemment, le pharmacien se doit d'offrir au patient toute l'information sur un médicament prescrit par un médecin, qui lui permettra de faire ce choix. Le coût n'est pas le seul critère à considérer. Le pharmacien se doit aussi de guider le patient pour assurer une utilisation appropriée des médicaments. Ce n'est toutefois pas le rôle du pharmacien de «faire la promotion» des produits génériques, comme le laisse entendre l'article qui a été publié. Même si la copie générique est semblable au médicament d'origine, ce n'est pas exactement le même médicament. C'est donc le droit du patient de choisir le médicament d'origine ou la copie générique, après avoir été informé des différences entre les deux. Il est important, avant tout, de respecter le droit du patient de prendre sa propre décision et ce droit ne doit pas lui être refusé.

Il faut laisser le soin aux médecins, en consultation avec le patient, de prendre la décision du traitement requis, puisque seul le médecin a une connaissance approfondie de l'histoire et de la condition médicale du patient.

L'ACIM continue d'appuyer les pharmaciens qui supportent le droit du patient de faire un choix informé sur l'utilisation des médicaments. Judith E. Erola, P.C.
Présidente, Association canadienne de l'industrie du médicament
Ottawa, 2 juin 1997

LE PLUS MEILLEUR PAYS AU MONDE...



Magie des mots, des ondes, de Québec

Le vénérable quotidien de Québec, *Le Soleil*, vient de fêter ses cent ans. Pour souligner cet important anniversaire comme il se doit, la direction a eu l'excellente idée de proposer à l'un de ses meilleurs stylistes et amoureux fou de Québec — ce qui ne gâte rien — de raconter à sa manière la vie et l'œuvre de l'ancien «organe libéral» de Laurier et compagnie.

A petites doses dominicales, durant la dernière année, Louis-Guy Lemieux nous a donc présenté un feuilleton palpitant et passionnant, une galerie de portraits et d'anecdotes, parfois salées, sur les faits et

gestes des grands personnalités et des humbles artisans qui ont donné chair et vie à cette institution. Septentrion a eu la bonne série à son tour de réunir en volume cette série de grands reportages bien ciselés et bien ficelés. C'est *Le Roman du Soleil - Un journal dans son siècle*, que les amateurs d'histoire — surtout la petite, qui est la substance même de la grande — liront avec un vif intérêt.

Pour paraphraser Laurent Laplante (à propos d'un recueil précédent de chroniques de Lemieux, intitulé *Un amour de ville*), quand on apprécie et aime une à une les fleurs d'un beau jardin, le plaisir est doublé par le bouquet ou la gerbe entière. Et durable en plus. Car il s'agit d'un beau livre, agréable à regarder et à lire — il y a du Denis Vaugeois là-dessous — aux textes clairs et aérés, avec une iconographie impressionnante.

Une double réserve à cet égard: il n'y a pas d'index des noms, et il y en a une pléthore. Et si les photos et illustrations des notables sont bien identifiées, celles des artisans ne le sont guère. S'il y a réédition, Louis-Guy, qui a aimablement dédié son recueil «aux compagnons des métiers traditionnels de l'imprimerie», voudra sûrement combler cette lacune qui les touche au premier chef.

En toute liberté, même avec un brin d'impertinence qui le caractérise, le chroniqueur relate avec brio les débuts rocambolesques d'un journal qui eut maille à partir avec l'Eglise et n'en réussit pas moins à tirer son épingle du jeu. Il y a des morceaux de bravoure, des bonheurs d'expression, des trouvailles dans ces rappels qui n'ont rien de compassé et de conventionnel. Les puristes y trouveront peut-être à redire. Mais ce n'est pas un manuel d'histoire ou un pensus d'universitaire. C'est une courtpointe de journaliste, avec ses coups de cœur et de gueule, ne prétendant nullement à l'objectivité, illusoire par ailleurs. Mais la rigueur des sources est de mise.

Il y a forcément des failles dans cette fresque impressionniste. La plus importante, il me semble, a trait à ce qu'est devenu *Le Soleil* depuis dix ans, depuis que Conrad Black l'a acheté de Jacques Francoeur. C'est mentionné, certes — comment faire autrement? — mais si timidement qu'il se dégage des derniers chapitres comme une gêne, en filigrane. Cette seconde «naissance» n'est pourtant pas anodine, d'autant que les anciens et les vieux lecteurs — je fais

partie des deux groupes — ressentent le virage. Technologiquement, évidemment, mais aussi vers le tristement fameux quatre «S» de la concurrence. Certains jours, lisant la première page, on se demande si on ne s'est pas trompé de journal et de... format.

Black and White, comme on les appelait avec ironie (le président de Hollinger et son fondé de pouvoir, Peter White), révaient en 1988 de faire du *Soleil* «le Washington Post de la capitale du Québec». Qu'est-il advenu de ce grandiose mirage qui en a fait rêver plus d'un? Depuis lors, *The Ottawa Citizen* a eu droit à tous les honneurs dus à son titre de grand quotidien de l'autre capitale, grâce à Black, mais Québec nage de plus belle dans les faits divers...

Pour bien marquer son appartenance, «le quotidien de la capitale» n'a rien trouvé de mieux que d'enjoliver son nouveau logo avec... le Château Frontenac. Espérons au moins que le

Canadien Pacifique paie le gros prix pour cette pub extraordinaire. Pourtant, ce n'est pas là que l'Assemblée nationale siège, ainsi que le fait remarquer finement la Commission de la capitale nationale.

Je divague? Que non. Ce détour me permet de signaler un autre ouvrage indispensable de Septentrion, *Le Vieux-Québec - Guide du promeneur*, du vulgarisateur Jean-Marie Lebel. Format pratique, illustrations extraordinaires de Guillaume Clément. «L'Hôtel du Parlement est l'un des plus beaux édifices du Québec», écrit justement l'historien. Il en est probablement le plus précieux. C'est le haut lieu de la démocratie.

Joyau pour joyau, le Parlement ne mérite-t-il pas la place d'honneur?

Pour s'en convaincre, les amoureux de Québec — et ils sont nombreux, même dans l'ex-métropole qui se moque volontiers du gros village — n'ont qu'à se promener, guidés en main. Ils y découvriront tout ce qui fait le charme de cette vieille dame toujours digne, le pittoresque et le romantisme de la cité fortifiée. Même ceux qui y vivent ou travaillent depuis trente ans — c'est mon cas — ne se lassent pas de cette splendeur.

Et pour les férus de la petite histoire de Québec, rien de mieux que *La Radio à Québec - 1920-1960*, par Jean Du Berger, Jacques Mathieu et Martine Roberge, du Laboratoire d'ethnologie urbaine de l'Université Laval (PUL-URC). Où il est question de Félix Leclerc, Jacques Normand, Jacques Boulanger, et combien d'autres valeureux artistes de la vieille capitale. Témoignages captivants sur une ville que la séduction des ondes a fait basculer de plain-pied dans la modernité. Plus de censure possible avec la radio, du moins pas après 1934 et la mise à l'index des *Demi-civilisés* de Jean-Charles Harvey.

Offrande québécoise. Avec Lemieux, c'est la magie des mots d'un chroniqueur chevronné et passionné. Avec les ethnologues, la magie des ondes renaît. Et avec le guide Lebel, c'est le charme de Québec qui fait des siennes. Je vais de ce pas m'en délecter: cette chronique fait relâche jusqu'au début de juillet.

À P R O P O S

...des investissements à Montréal

La faiblesse de l'investissement dans la région montréalaise est en partie la poursuite des tendances de années 90: la construction nouvelle baisse à cause des surplus immobiliers qui se sont accumulés à la fin des années 80 tandis que les dépenses en machinerie et équipement progressent. À la différence que, en 1996, les dépenses de machinerie et équipement reculent dans la plupart des services privés. Le commerce, l'industrie financière, les services aux entreprises et divers services aux consommateurs réduisent leurs immobilisations. Seuls les services de com-

munications haussent leurs achats d'équipement. Dans le secteur public et parapublic, les immobilisations reculent dans l'administration publique mais augmentent dans la santé et l'éducation.

Comme les entreprises de services se concentrent au cœur de l'agglomération, les immobilisations diminuent de 1 % (en dollars constants) dans l'île de Montréal tandis qu'elles augmentent de 4 % dans les régions périphériques. L'économie de Montréal, Ville de Montréal, 4^e trimestre 1996

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFACON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Le père divorcé fait-il partie de la famille?

Dès la naissance, le gouvernement considère l'enfant comme étant la propriété de la mère

YVES MÉNARD

Président du Groupe d'entraide aux pères et de soutien à l'enfant (AHSI) inc.

O n présume normalement que la fête des Pères est une occasion de réjouissance pour tous les pères ayant à cœur l'intérêt de leurs enfants. On oublie cependant que ce représente cette occasion pour une partie de plus en plus grandissante de la population, soit les pères divorcés. Posons la vraie question : le père divorcé est-il considéré comme un véritable père, fait-il encore partie de la famille après une rupture ? Pour répondre, il convient d'analyser la situation sous plusieurs angles.

La jurisprudence

Dans le processus de rupture d'un couple avec des enfants, le système judiciaire doit statuer très rapidement sur la garde des enfants lors de mesures provisoires, garde qui sera confirmée de façon définitive au moment du divorce. Dans la majorité des cas, la mère, jouissant d'un préjugé favorable de la part de la magistrature, obtient la garde des enfants. Quelles en sont les conséquences sur le statut juridique du père ? La jurisprudence est très claire à ce sujet. Dans un jugement datant de 1993 en Cour suprême (Young c. Young), il y est précisé que « l'attribution de la garde a pour effet de retirer au parent n'ayant pas la garde le droit d'exercer l'autorité parentale ». De plus, un autre jugement récent de la Cour suprême mentionne que « [...] le gardien [a] le pouvoir de prendre seul toutes les décisions au sujet de l'enfant, notamment quant au choix du lieu de sa résidence ». En pratique, cela signifie que juridiquement, le père n'est plus vraiment un parent mais un bouffon de fin de semaine qui ne peut voir ses enfants que si la mère ne décide pas de déménager à des centaines de kilomètres du domicile du père.

Les lois familiales récentes

La dernière loi concernant les familles éclatées est entrée en vigueur le 1^{er} mai 1997. Il s'agit de la défiscalisation des pensions alimentaires pour enfant et d'un modèle de fixation des montants de ces pensions. Au Québec, la ministre de la Condition féminine Louise Harel était en charge du dossier. Donnons-lui le mérite d'avoir joué franc jeu lorsqu'elle a déclaré à la commission parlementaire sur la fixation des pensions alimentaires pour enfant, le 3 septembre 1996 : « [...] Je pense qu'il faut regarder une réalité qui est justement celle de motiver, d'encourager, d'inciter les pères à être des pourvoyeurs. On a beaucoup dévalorisé le fait d'être pourvoyeur. Je pense qu'il faut revaloriser ça dans notre société... » Il nous suffit donc ici d'exami-

ner comment le système de pensions alimentaires de Mme Harel peut transformer un père de famille affectueux en un simple guichet automatique.

Les grilles de taux de pensions alimentaires visent plus à protéger le niveau de vie de la mère que le bien-être des enfants. En effet, rien n'est prévu pour s'assurer que, dans tous les cas, le parent non gardien, le père la plupart du temps, ait suffisamment de ressources pour recevoir ses enfants de façon adéquate. En effet, pour les 73 premiers jours de droits de visite dans l'année, le père doit payer à la mère comme si les enfants étaient chez la mère. Rien n'est prévu non plus pour s'assurer que la pension alimentaire « pour enfants » est bien dépensée pour les enfants et que madame contribue selon sa juste part. Il s'ensuit une situation permettant à la mère de s'enrichir aux dépens de ses enfants et de son ex-conjoint. On comptabilise même en double certaines dépenses pour gonfler la pension alimentaire. En effet, la pension alimentaire « de base », soit les grilles, incluent l'alimentation, le logement, le transport, les communications. À cette grille, il faut ajouter d'autres frais tel les activités parascolaires. Quelle différence y a-t-il entre un loisir et une activité parascolaire ? Quand on est divorcé, une activité parascolaire n'est probablement pas un loisir.

Il y a absence d'incitatif pour protéger la relation père-enfant. En effet, rien n'est prévu pour aider le père lorsque madame fait obstruction aux droits de visite. De plus, les incitatifs financiers inhérents à la garde encouragent la mère à faire obstruction à toute demande de garde partagée, sachant très bien que la justice tranchera en sa faveur en ce qui a trait à l'attribution de la garde complète. Finalement, les pensions n'étant plus déductibles d'impôt, le père peut se retrouver dans une situation où il doit débours 50 % de son revenu disponible en pension alimentaire, et les autres 50 % en impôt. On s'étonne après que des pères divorcés ne voient plus leurs enfants et préfèrent l'aide sociale à un emploi rémunérateur.

Un père qui voudrait, selon le souhait de Mme Harel, être un bon pourvoyeur, mais qui désirerait quand même faire bénéficier ses enfants d'un milieu adéquat pour les recevoir, se trouve lui aussi coincé. En effet, dans la loi, il y a absence de distinction entre « revenu normal » et « revenu d'appoint ». De nombreux débiteurs de pensions alimentaires doivent se trouver un deuxième emploi s'ils veulent avoir suffisamment de ressources pour recevoir leurs enfants. Or, la grille des pensions fera en sorte d'augmenter la pension à payer à partir du deuxième revenu, annulant ainsi les efforts du père pour un rapport de qualité avec ses enfants lors des visites.

Une autre loi récente confirme le rôle social de guichet automatique du père. Il s'agit de la perception à la source des pensions alimentaires pour enfants. Ce système rend invisible auprès de ses enfants la contri-



ARCHIVES LE DEVOIR

Le rôle social du père divorcé se limiterait-il à celui de simple guichet automatique ?

bution financière du méchant papa. Ce système fut mis en place à partir de données erronées sur les mauvais payeurs. On avait prétendu que 55 % des pères étaient de mauvais payeurs. Or, pour en arriver à ce pourcentage, le Conseil du statut de la femme avait inclus comme pères délinquants ceux qui avaient obtenu des jugements en diminution ou en annulation de pension alimentaire, et même ceux qui ont toujours payé mais dont l'ex-conjointe s'était plainte auprès du percepteur, probablement pour discréditer le père. On a omis de mentionner que lorsque le père est véritablement impliqué comme parent auprès de ses en-

fants après une rupture, il n'y a aucun problème dans la majorité des cas en ce qui a trait à la contribution financière de l'ex-conjoint pour ses enfants.

Pour résumer, les lois récentes en matière de familles éclatées ne visent qu'à créer une pression par des mesures coercitives sur le père pour l'inciter à ne jouer qu'un rôle de pourvoyeur auprès de ses enfants.

De son côté, la défiscalisation des pensions alimentaires pour enfants contribue à accentuer la non-reconnaissance des responsabilités parentales du père divorcé. Pour l'impôt, un père divorcé n'est pas plus un parent qu'un homme célibataire. Com-

me si un père divorcé n'effectuait aucune dépense directe pour ses enfants lors des droits de visite.

Le père vivant avec sa conjointe

Dans la nouvelle politique familiale québécoise de la ministre Pauline Marois, l'allocation unifiée pour enfants sera libellée au nom de la mère dans une famille unie. De plus, le régime d'assurance parentale prévoit favoriser les congés parentaux presque uniquement pour les mères, soit 18 semaines contre cinq semaines pour le père, et sept semaines à la mère ou au père, selon le choix du couple. En somme, le gou-

vernement préfère, dès la naissance d'un enfant, transmettre le message social voulant que l'enfant soit la propriété de la mère. Quant au père, on considère son rôle de pourvoyeur plus important qu'une relation affective directe avec son enfant d'une durée égale à celle de la mère.

Quant aux lois coercitives à l'encontre des hommes divorcés, le père marié peut croire n'être pas concerné. Que lui importe que le principe de base appliqué par cette législation veuille que le bien-être des enfants ne soit constitué que d'une relation père-enfant strictement limitée à un rôle pécuniaire ? Cependant, vu le poids démographique des familles éclatées, le message social voulant que le père ne soit qu'un pourvoyeur risque de toucher des couples non divorcés. Récemment, un père de Saint-Jérôme a été condamné à payer une pension alimentaire à son fils de 21 ans, malgré le fait que ce dernier ait décroché à plusieurs reprises de l'école. Si la société continue de privilégier l'aspect du père pourvoyeur chez les couples divorcés, il y a danger que ce principe commence à s'appliquer chez les couples mariés, les pères se voyant réduits à encourager la culture de la dépendance financière si leurs enfants préfèrent la voie de la facilité plutôt que celle de l'effort. On n'a qu'à penser à la lutte qu'ont dû mener les grands-parents pour être exclus de l'obligation de payer des pensions alimentaires à leurs petits-enfants pour constater que les problèmes des couples divorcés peuvent tout à coup s'étendre à n'importe qui.

Conséquences

Quand on sait, d'après Statistique Canada, que les enfants de familles dirigées par une mère seule risquent davantage de connaître des problèmes affectifs ou comportementaux ou des difficultés scolaires ou sociales, que la famille soit pauvre ou non (même plus que dans les familles pauvres biparentales), il est troublant de constater que le gouvernement ait préféré opter pour la non-implication du père divorcé auprès de ses enfants. Il faut dire que les principaux groupes de femmes au Québec n'ont jamais fait mousser l'implication du père divorcé auprès des enfants, elles se contentent de réclamer plus d'argent et de services pour les familles « monoparentales » dont les mères, souvent, ont refusé une garde partagée. Dans la plupart des cas, le père, s'il avait l'assurance d'être traité comme parent auprès de ses enfants, serait certainement la meilleure ressource disponible. Malheureusement, seuls la mère, les enfants et le portefeuille du père font partie intégrante de la famille éclatée.

Pour être bref, autant pour le père marié que pour le père divorcé, l'équité parentale, ce n'est pas pour demain. Le père divorcé, lui, ne fait carrément pas partie de la famille dans notre société prétendant vouloir abolir les iniquités hommes-femmes. La fête des Pères devra peut-être bientôt changer de nom pour « fête du guichet automatique ».

Le 27 %, le bébé et la vache

La classe politique approuve entièrement la stratégie d'appauvrissement des travailleurs municipaux que pilotent le patronat et l'Union des municipalités du Québec

CLAUDE HÉTU

Directeur adjoint du Syndicat canadien de la fonction publique au Québec

L e premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, affirmait, le 29 avril dernier à l'Assemblée nationale, que « s'agissant du secteur municipal et des municipalités qui ont 25 000 habitants et plus, le niveau de rémunération se situe à 27 % au-dessus du marché ». Le mot (ou plutôt le chiffre) était lâché et devenait parole d'évangile de par la seule autorité de celui qui l'avait prononcé. L'UMQ, le patronat et tous les Claude Piché de ce monde pouvaient respirer, la fausseté qu'ils véhiculaient depuis quelques années, attribuée à tort à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR), était reprise par quelqu'un qui dispose d'une armée d'économistes et de spécialistes qui avaient sûrement vérifié la justesse de cette donnée.

C'est ici que le bât blesse ! L'IRIR n'a jamais, au grand jamais, procédé à une étude de la rémunération globale dans le secteur municipal ! Ce n'est d'ailleurs pas son mandat, qui est plutôt de « comparer la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise avec celle des autres salariés qué-

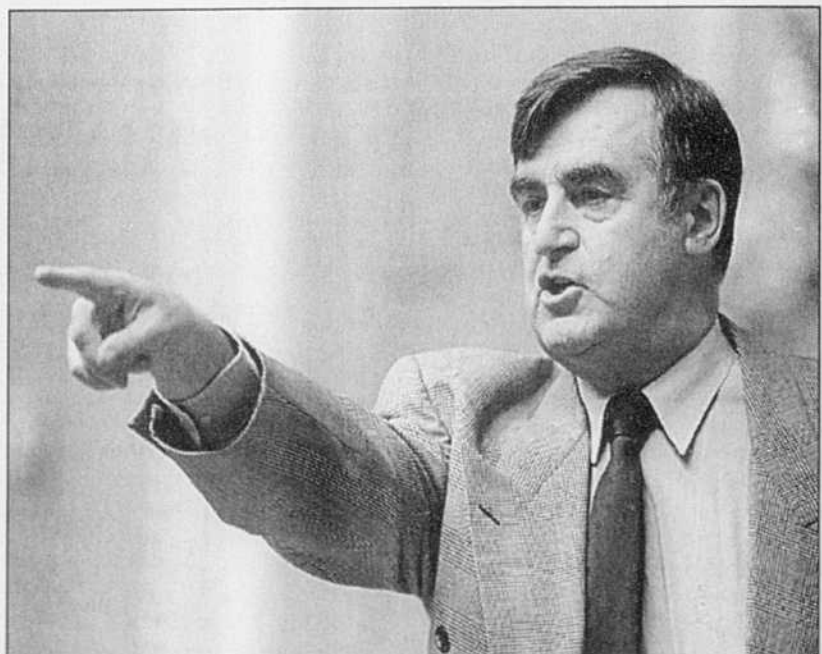
bécois ». Ce 27 % d'écart, c'est un peu comme ce bébé né avec un corps de singe dans le fin fond de la campagne chinoise ou encore cette vache qui tombe d'un avion russe pour défoncer un châtlier japonais. Personne ne sait trop qui a mis ces nouvelles sur le fil de presse mais tous les médias les ont reprises. Pour la vache, il s'agissait de la deuxième fois en cinq ans ! Ces nouvelles sont sans conséquences pour la vie du commun des mortels alors qu'il en va tout autrement du 27 % qui est au centre de la stratégie d'appauvrissement de dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses, pilotée par le patronat et l'UMQ, aujourd'hui appuyée pleinement par la classe politique.

Un tel battage médiatique réussira-t-il à convaincre cette secrétaire de municipalité de moins de 25 000 habitants qui gagne 8,31 \$ l'heure ou encore ce journalier à 7,21 \$ l'heure qu'ils sont les « gras durs » d'un système ? Exemples non représentatifs, me dira-t-on ? Ces municipalités de moins de 25 000 habitants comptent pour 54 % de la population totale du Québec mais ne seraient pas représentatives du secteur municipal, à en juger les propos du premier ministre !

Est-ce que ce qui ressemble de plus en plus à une manœuvre de diversion consistant à imprimer dans l'imaginaire collectif ce chiffre de 27 % ne

masquerait pas une volonté inavouée d'éviter les vrais débats sur les finances municipales ? J'ai nommé le fonctionnement des caisses électorales occultes auxquelles contribuent firmes d'ingénieurs, d'architectes, d'avocats, entrepreneurs de tous horizons, pour ensuite faire mousser les vertus de la sous-traitance et se rembourser à coups de lucratifs contrats municipaux, opération qui démobilitise les employés municipaux avec des relents inévitables sur les niveaux de productivité.

N'aurait-on pas intérêt à lever ce voile qui recouvre la mouance nauséabonde de privés, et je ne parle pas ici des travailleurs et travailleuses mais bien des dirigeants d'entreprise, qui gravitent autour des élus municipaux dont le petit pouvoir ne tient souvent qu'au saupoudrage de l'argent public ? N'aurait-on pas intérêt à forcer le rapatriement en régie des travaux sous-traités par les municipalités pour assurer aux citoyens des services de qualité dispensés par des employés loyaux et productifs ? Le gouvernement Bouchard et les petits roitelets de l'UMQ gagneraient sûrement tout à la fois en crédibilité et en espèces sonnantes à se pencher sur ces avenues inexploitées plutôt que de véhiculer des faussetés sur la rémunération municipale et d'imposer des échéanciers de discussions qui sont un appel direct à la confrontation.



ARCHIVES LE DEVOIR

Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard : les échéances de discussions imposées sont un appel direct à la confrontation.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut ; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques) ; Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay ; à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Pichette, Claude Turcotte ; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque ; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec) ; à l'information sportive : Yves d'Avignon ; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction) ; Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation : Gilles Paré (directeur) ; Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyanne Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires) ; Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon ; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION : Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE : Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION : Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction) ; Céline Furoy, Ghislaine Laffleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR : Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MAROIS

SUITE DE LA PAGE 1

tiel: la nécessité d'implanter les commissions scolaires linguistiques au Québec en apportant un changement à la Constitution.

«Je ne crois pas que cela empêche nécessairement qu'Ottawa nous donne l'amendement constitutionnel. Quant il y a eu l'amendement à Terre-Neuve, l'opposition a voté contre, a-t-elle dit en parlant de la décision du Parti libéral. [...] Ici au Québec, il n'y a que quelques groupes qui sont en désaccord sur le fond de la question. Il faut faire une distinction entre le fond de la question et les modalités, qui sont l'exercice du droit de vote.»

Hier matin, lors d'une déclaration ministérielle, le ministre Marois avait annoncé les couleurs définitives du gouvernement Bouchard. La loi 109 serait amendée, avec l'ajout des conseils confessionnels, dont les pouvoirs ont été décrits hier, et le retrait des articles sur le droit de vote (réunis au sein d'une nouvelle loi, la 161), afin de pouvoir voter uniquement pour la création des commissions scolaires linguistiques.

Or, l'opposition officielle a refusé de se prêter à ce jeu, prétextant qu'il ne respectait pas la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en avril dernier. Le critique libéral François Ouimet s'est une fois de plus inspiré de l'amendement proposé par la CEQ même si la centrale syndicale a demandé hier au PLQ de ne pas compromettre le consensus en se soumettant aux «objections émises par la communauté anglophone» pour réclamer un droit de vote élargi au sein des commissions scolaires.

«Mme la ministre, dans les intérêts supérieurs du Québec,

je vous tends la main et je vous dis: acceptez l'amendement de la CEQ. Nous irons ensemble à Ottawa demander la modification constitutionnelle et nous dirons à Ottawa: nous avons un consensus au Québec.»

Visiblement déçue, la ministre Marois a qualifié cette supplique de «détournement de débat». Elle a continué de soutenir que la balle était dans le camp libéral et que les libéraux pouvaient toujours changer d'avis pour joindre leur voix à la sienne aux yeux d'Ottawa.

«J'ai de la difficulté à saisir [ce] qui les empêche de voter sur les commissions scolaires linguistiques», a-t-elle avoué.

Elle ne voit pas pourquoi, d'autre part, les libéraux n'appuieraient pas la création de conseils confessionnels au sein des commissions scolaires linguistiques de Montréal et de Québec. Là-dessus, l'opposition s'est contentée de dire hier que ces nouvelles instances, qui s'inspirent de la solution Kenniff, desserviraient les intérêts d'un million d'enfants au Québec.

En visite à Québec, le premier ministre Lucien Bouchard s'est montré encore plus virulent que sa ministre de l'Éducation envers l'opposition en parlant de «mauvaise foi flagrante». «C'est elle-même, l'opposition, qui a parlé d'un projet de loi scindé, et là, ils sont en train de faire la démonstration de gens qui tentent de bloquer la mise en place des commissions scolaires linguistiques. Quoi qu'il adienne, nous allons de l'avant.»

Pour sa part, le chef libéral Daniel Johnson a fait parvenir une lettre au premier ministre dans laquelle il indique que la ministre Marois s'entête à vouloir enlever des droits à des Québécois et à «nier leur appartenance à la communauté québécoise d'expression anglaise, sous prétexte qu'ils ont eu, ont ou pourraient avoir des enfants qui ne seraient pas admissibles à l'école anglaise».

«Toutes les négociations qui ont eu lieu avec le PQ visaient à assurer le cadre du consensus: mise sur pied de com-

missions scolaires linguistiques et distinctions importantes de qui est un Anglais au Québec. La communauté anglophone, ce n'est pas seulement les parents qui ont des enfants à l'école anglaise en vertu du chapitre huit de la Charte de la langue française. C'est dans la résolution du 15 avril.»

Le PLQ base donc son refus sur le fait que le PQ aurait renié sa parole en ne reconnaissant pas, dans les dispositions actuelles sur le droit de vote, «les droits consacrés de la communauté anglophone», y compris ceux de gérer et de contrôler ses écoles.

A Ottawa, le premier ministre Jean Chrétien a évité de s'immiscer dans ce débat et refusé de se prononcer sur l'existence ou non d'un consensus sur cette question.

Le gouvernement fédéral avait longtemps insisté l'hiver dernier pour que le gouvernement du Québec obtienne un consensus autour de son projet d'amendement constitutionnel, qui mettait fin à l'obligation de maintenir des commissions scolaires catholiques et protestantes à Québec et Montréal.

Ce n'est qu'après le vote unanime de l'Assemblée nationale que le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion avait finalement présenté le même amendement à la Chambre des communes. Il avait toutefois annoncé, à l'époque, que le fédéral voulait tenir des audiences publiques avant de procéder au vote.

«Nous avons reçu une résolution de l'Assemblée nationale et avons dit qu'elle serait débattue à l'automne. Nous nous appuyons sur la requête du gouvernement du Québec et nous verrons à l'automne quelle est la nature du consensus. Il y en avait un le printemps dernier. S'il a depuis disparu, nous examinerons la situation au moment du débat à la Chambre des communes. Pour le moment, nous nous appuyons sur le vote unanime de l'Assemblée nationale», a insisté le premier ministre à l'issue d'un tête-à-tête avec le premier ministre de l'Ukraine.



MEGAN LEWIS REUTERS

NE DÉSTABILISE PAS qui veut un lutteur de sumo. De toutes leurs forces, deux gamins ont tenté le coup hier contre le Japonais Konishiki à l'ouverture du Grand Tournoi sumo d'Australie. Ils ne faisaient tout simplement pas même le centième du poids.

École supérieure de danse

Trois petits tours et puis s'en vont

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Moins de deux mois après sa nomination à la direction artistique et pédagogique de l'École supérieure de danse du Québec, Claudette Dionne, M. Chirpaz avait remis à 22 élèves des certificats d'excellence leur permettant d'aller se perfectionner au cours des prochains mois en Europe ou aux États-Unis, et ce, sans en avoir le préalable du conseil d'administration.

Comme l'explique la porte-parole de l'École supérieure de danse du Québec, Claudette Dionne, M. Chirpaz avait remis à 22 élèves des certificats d'excellence leur permettant d'aller se perfectionner au cours des prochains mois en Europe ou aux États-Unis, et ce, sans en avoir le préalable du conseil d'administration. Ce dernier n'a été informé de la politique de motivation et de recherche d'excellence de M. Chirpaz que lorsqu'il a pu prendre connaissance de la note salée — en français d'origine et de séjour — à régler.

Les élèves pourront-ils maintenant réaliser leur rêve et se rendre à l'étranger? «Nous n'avons pas cet argent», a simplement laissé tomber Mme Dionne.

Après le long règne de la fondatrice Ludmilla Chiriaeff, l'École supérieure de danse du Québec a connu une moins grande stabilité au cours des dernières années à sa direction. Aucun passage à la barre n'aura cependant été aussi bref que celui de M. Chirpaz, qui avait quitté sa France natale pour assumer ses nouvelles fonctions en terre québécoise.

Danseur dans le corps de ballet de l'Opéra de Paris de 1969 à 1973, Didier Chirpaz est ensuite devenu danseur au Grand Théâtre de Genève, puis à l'Opéra de Lyon. Entre 1973 et 1996, il avait aussi ouvert trois écoles privées de danse en Haute-Savoie. M. Chirpaz avait été choisi à l'unanimité en avril pour occuper le poste de directeur artistique et académique de l'École supérieure de danse du Québec.

À LIRE LUNDI

L'Entrevue

S'il n'en tenait qu'à l'activiste américain bien connu Michael Albert, le monde serait gouverné par un modèle économique dont seraient bannis le profit et la hiérarchie du travail. Non, dit-il, l'économie de marché n'est pas la seule voie d'avenir possible. A lire lundi en *Entrevue*.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.



LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7143, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

OLF

SUITE DE LA PAGE 1

premier bilan d'étape, l'Office prévoit recevoir plus ou moins 5000 plaintes, a confirmé hier au *Devoir* son porte-parole, Gerald Paquette.

Concernant l'affichage public, la plupart des plaintes réfèrent au fait que le principe de la «nette prédominance» du français n'est pas respecté. Les autres infractions portent sur l'étiquetage des produits (20 %), la langue de service, les dépliants, les brochures, les catalogues et les guides qui accompagnent les produits des fabricants.

De l'avis de la direction de l'Office, ce mouvement à la hausse s'est soudainement accru, l'automne dernier, après que l'activiste anglophone Howard Galganov eut entrepris sa campagne de contestation de la Charte de la langue française.

Selon Gerald Paquette, on a alors observé un phénomène d'éveil collectif, l'expression de la détermination des francophones de faire respecter les droits de la majorité. De plus, des mouvements nationalistes comme la SSJB, le

MQF, l'Impératif-Français et le MNQ se sont donné pour mission d'assurer le respect de la Charte et ont ainsi contribué à l'augmentation des plaintes.

La langue de service dans les établissements de santé figure également parmi les préoccupations de l'Office, qui a reçu des plaintes de francophones qui n'ont pu être soignés dans leur langue. Les centres hospitaliers mis en cause sont «reconnus» par la loi, c'est-à-dire que la langue de travail y est généralement l'anglais, ce qui n'enlève rien à leur obligation de procurer les soins dans la langue du patient. L'Office a donc amorcé des pourparlers avec deux de ces institutions, le Montréal General Hospital et le Royal Victoria, pour que des mesures de redressement soient prises dans les meilleurs délais. «Ils travaillent avec nos conseillers en francisation pour assurer que le personnel va respecter les procédures.»

En janvier dernier, le rapport Grant concluait que le français éprouve de plus en plus de difficultés à s'implanter dans les entreprises de moins de 50 employés. Or, l'Office a reçu très peu de plaintes relativement à la langue de travail. Et quand il y en a, elles sont intégrées aux programmes de francisation.

Après les longs et fastidieux débats qui ont mis à rude

épreuve les relations entre les militants péquistes et leur gouvernement, l'Assemblée nationale a finalement adopté la loi 40, qui fera revivre ce que les libéraux ont baptisé la police de la langue.

La Commission de protection de la langue française assurera conjointement le traitement des plaintes avec l'Office de la langue, qui exercera dorénavant sa vigilance auprès des entreprises de 50 employés et plus, tandis que la Commission aura la responsabilité des entreprises de 50 employés et moins.

Quant au processus d'acheminement et de gestion des plaintes, il restera le même. L'entreprise mise en cause est prévenue une première fois, puis une deuxième fois, qu'elle viole la loi. Si la situation n'est pas corrigée, le dossier est référé au procureur général, qui décide s'il y a lieu d'intenter des poursuites.

Tout en veillant au respect de la Charte au Québec, l'Office doit souvent l'expliquer à l'étranger, tantôt à des gens d'affaires désireux d'investir ici, tantôt à des universitaires, surtout des Américains et des Européens. Pièce de législation unique au monde, notre Charte de la langue française intrigue les sociolinguistes et continue d'alimenter les thèses de maîtrise et de doctorat.

VILLENEUVE

SUITE DE LA PAGE 1

serrée pour l'instant. Olivier Panis (Prost) dispose d'un mince cousin de 15 points. Viennent ensuite Eddie Irvine (Ferrari, 14), David Coulthard (McLaren, 11), Heinz-Harald Frentzen (Williams-Renault, 10), Gerhard Berger (Benetton, 10) et Mika Häkkinen (McLaren, 10).

Au classement des constructeurs, ô surprise, la Ferrari de Schumacher et Eddie Irvine devance la Williams-Renault de Villeneuve et Frentzen par un minuscule point. C'est donc 41 à 40 à l'avantage de la Scuderia.

«C'est une saison inhabituelle», résume Pat Symmonds, directeur technique chez Benetton-Renault.

La course au sacre mondial se corse pour plus d'une raison. C'est d'abord une affaire caoutchouteuse. Les Arrows, Prost, Minardi, Stewart et Lola roulent avec des pneus Bridgestone cette année. L'intrusion de Bridgestone, brisant le monopole que détenait Goodyear sur la F1, oblige les deux fabricants de pneus à se surpasser. Résultat? Les pneus ont gagné en qualité, les bolides en rapidité.

«L'évolution technique des voitures est immense. Mais cette évolution ne vaut généralement pas plus qu'une seconde ou deux, explique Cesare Fiorio, directeur sportif chez Prost Grand Prix. Par contre, là, on a gagné quatre secondes par rapport à l'année dernière. Ça, c'est dû à la lutte des fabricants de pneumatiques.»

La concurrence toute nouvelle entre Bridgestone et Goodyear oblige «à un grand travail de recherche», ajoute Cesare Fiorio. «Le développement, c'est partout, à une vitesse extrême, avec un dynamisme incroyable, dans les pneus. Et ça, ça fait gagner beaucoup.»

Mais il y a plus. Ferrari a souligné son cinquantième anniversaire par une dangereuse progression. Preuve que le vieillissement n'altère pas toujours les facultés, Ferrari a remporté cette année le Grand Prix de Monaco grâce à la remarquable performance de Michael Schuma-

cher sous la pluie. L'écurie italienne revendique par ailleurs quatre autres places sur le podium.

L'an dernier, la F310 laissait les ingénieurs de la Scuderia perplexes. Dans l'Italie profonde, les déboires de Ferrari suscitaient des réactions similaires à celles des partisans du Tricolore l'hiver dernier. Mais depuis le début de 1997, Schumacher s'affirme comme le pilote du circuit, démontrant l'étendue de son talent au volant d'une voiture qui, soit dit en passant, n'a toujours pas la guele pour rivaliser d'égal à égal avec la Williams. C'est ce qui justifie la modestie de Schumacher et du directeur sportif Jean Todt, qui abdiquent déjà la couronne mondiale au profit de Williams-Renault cette année.

Jean Todt jette un autre éclairage sur la saison en cours. L'an dernier, les deux Williams marquaient des points régulièrement. Cette année, ce n'est pas le cas. L'an dernier, les performances de l'énigmatique Ferrari étaient tantôt excellentes, tantôt exécrables. Cette année, la Scuderia affiche une surprenante régularité. C'est ce qui explique, selon lui, le resserrement. Mais, dit-il, le rendez-vous de Schumacher et de Ferrari avec l'histoire de la F1 n'est pas pour cette année.

«Je crois que Williams garde encore un certain avantage sur tout le monde, croit Cesare Fiorio, de Prost Grand Prix. Le fait qu'il ne soit pas plus loin dans le championnat, c'est dû à des circonstances un peu exceptionnelles.»

En effet, les Williams ont été contraintes à l'abandon à cinq reprises. En Australie, Villeneuve a été poussé dans le décor dès les premiers tours de roues. En Argentine, l'embrayage a laissé tomber Frentzen après cinq tours. A Saint-Marin, Villeneuve a été la victime d'un «fusible à 2 €», sa boîte de vitesses ayant flanché. Lors de l'épreuve suivante, à Monaco, le même Villeneuve a été contraint à l'abandon à la suite d'un accrochage. Idem pour Frentzen. Cette fois, le malencontreux choix des pneus y était pour quelque chose.

Cinq abandons pour Williams contre deux pour Ferrari. Ainsi, les Williams-Renault ne seraient pas à la hauteur de leur réputation? Difficile à croire dans le cas de Jacques Villeneuve (cinq pole positions et trois victoires

en six départs) mais un peu moins dans le cas de Frentzen (une pole, une victoire, deux huitièmes places, une neuvième).

Si tout ne baigne pas dans l'huile pour Williams, c'est en raison de ces petites erreurs tantôt humaines (Monaco), tantôt mécaniques (Argentine, Saint-Marin). En Australie, c'était carrément de la malchance.

«Dans cinq Grands Prix, Williams aura une grande avance sur Ferrari», estime néanmoins Cesare Fiorio. A condition, toutefois, que la logique soit respectée. Ne parions donc pas trop vite.

«Au fil des ans, la Formule 1 est devenue plus technique dans tous les domaines», dit Pat Symmonds, qui se souvient de l'époque pas si lointaine où il suffisait aux mécaniciens de lever les yeux vers le ciel pour décider du choix des pneus en course. Aujourd'hui, des météorologistes voyagent avec les écuries de pointe. D'année en année, les données de chaque Grand Prix (conditions météo, régimes, choix des pneus) sont conservées en mémoire.

Cette orgie tenant de la statistique et de la cybernétique influence les ingénieurs. Le génie n'est malheureusement pas toujours au rendez-vous, comme l'a démontré Williams à Monaco, pour ne nommer que cette écurie.

«Il y a toujours un élément humain, dit Symmonds. Il y a toujours des ingénieurs, malgré la masse d'information et de simulations. A la fin de la journée, on n'a pas toujours le temps de tout analyser. Nous devons aller penser par nous-mêmes. C'est ce qui m'attire le plus en F1. Nous disposons d'une technologie avant-gardiste, mais l'expérience, l'intuition jouent pour beaucoup.»

Que ce soit à Monaco, à Montréal ou ailleurs dans le monde, les lois universelles de la physique s'appliquent à ces flamboyants bolides — les plus performants de tous les quatre-roues. On ne peut malheureusement en dire autant de l'esprit humain. «Nous avons une compréhension limitée de ces lois», concède Pat Symmonds.

Le cerveau humain n'est pas une mauvaise machine, mais...

A la fois si près et si loin de la perfection. Comment prédire alors le dénouement de la saison?

BINAMÉ «Je veux recréer des conditions de travail qui me ramèneront à la vérité»

SUITE DE LA PAGE 1

floues. Ce soir, Binamé tourne une scène dans un party. À quelques heures de là, il ne sait pas s'il filmiera en dedans, en dehors et selon quels mouvements de caméra, attend de sentir la scène pour mieux l'attraper au vol, débordant des plans à la réalité qui se profile par là, à la pluie qui tombe ou ne tombe pas, au passant qui circule, au klaxon qui crie. «Je veux recréer des conditions de travail qui me ramèneront à la vérité», explique le réalisateur. Exercice requérant une marge de manœuvre importante: beaucoup de pellicule, de nombreux jours de tournage (un mois), mais aussi un équipement minimal et un micro-budget: 1,8 million.

La *Folle Envie de vivre*, c'est comme ça: une expérience presque libre qui change Binamé des séries télé à la *Marguerite Volant* ou tout est planifié au poil, où trois rues entières sont fermées pour les besoins du tournage, où l'artificiel impose sa loi. Sur le plateau de son film, il se sent presque en vacances, mais des vacances royales, où le septième art retrouve soudain ses lettres de noblesse, dégagé du harnais de la production rigide. Les scènes se suivent par ordre chronologique «afin d'aider l'actrice», précise Binamé. Ainsi, Pascale Montpetit peut voir et sentir son personnage évoluer, grandir au fil du visionnement des épreuves de tournage. Cette aventure dure depuis le début mai et se termine dans quelques jours. À la fin de 1997 ou au printemps, le film devrait atterrir dans nos salles.

Dans la vie de réalisateur de Charles Binamé, il y a eu un avant et un après. Entre les deux, *Eldorado*, ce film très urbain aux dialogues improvisés qui, en 1995, l'a fait bifurquer vers une forme jazzée de cinéma. Aujourd'hui, le réalisateur affirme que son regard a été transformé par l'expérience, précise qu'il y a appris à tirer parti du contexte urbain, à amalgamer le réel à la fiction. «On tient pour acquis trop de choses au cinéma», estime-t-il. Binamé a envie de lâcher du lest, de sortir des ornières plus commerciales, d'explorer en forêt plutôt qu'un boulevard ratissé d'avance.

Eldorado était tissé de dialogues improvisés et se heurtait aux limites du genre, ces scories de langage, euh! et autres onomatopées disgracieuses adhérant au discours. Le cinéaste a voulu aller plus loin, côté septième art libre, mais aussi s'offrir un filet avant de sauter dans le vide. La *Folle Envie de vivre*, tout en procédant de la lignée d'*Eldorado* (et en s'articulant encore davantage autour du jeu de Pascale Montpetit), s'offre un cadre plus structuré. Sur un canevas de Binamé ont été orchestrées plusieurs scènes d'improvisation. Les comédiens, notamment Pascale Montpetit, Anne Marie Cadieux, Guy Nadon et Guylaine Tremblay, vivaient l'émotion de la scène. Puis la romancière Monique Proulx, après avoir capté l'énergie des personnages, écrivait les répliques. Un drôle d'exercice, réclamant une écoute, une générosité particulières.

Le processus conventionnel du scénario, Monique Proulx le vit ailleurs, à travers son *Homme invisible à la fenêtre* qu'elle scénarise pour Jean Beaudin. Comme elle connaît aussi la solitude de l'écrivain. Son prochain roman, *Le Cœur est un muscle involontaire*, est d'ailleurs déjà en chantier. La *Folle Envie de vivre* l'a entraînée ailleurs, en des zones collectives inédites.

De ces séances d'improvisation des comédiens auxquelles elle assistait en prenant frénétiquement des notes, elle a tiré, comme écrivain, plusieurs précieux enseignements. «J'ai appris à ne pas manipuler une situation, en la chargeant de style, de brio, mais à m'attacher à traduire une émotion brute sans fioritures, à sauter dans l'abîme de l'inconnu sans la longue incubation de l'écriture, à ne pas me sentir menacé par la créativité des autres.»

Drame poétique sur fond de solitude urbaine, le film raconte ce que son interprète principale, Pascale Montpetit, appelle une épreuve initiatrice. L'histoire d'une femme dans la trentaine qui a vécu protégée par un bouclier de livres, de poésie, d'esthétisme, et qui décide un jour de découvrir la vraie vie en s'offrant pour une heure aux passants qu'elle rencontre. Et de croiser les destins les plus sages et les plus fous en brisant sa solitude au détour. «Le jeu est plus dangereux qu'elle ne croyait», précise Pascale Montpetit. Elle fait des rencontres qui la troublent, vit une violente rupture avec son amant, manipule des êtres humains. De cette expérience fascinante et dangereuse, le personnage ne sortira pas indemne. «A ouvrir les portes derrière les façades des gens, tu découvres la gamme des possibles», précise Charles Binamé. L'horreur, la démente, la violence, le magnétique, la perversité. Chacun est soudainement ramené à sa base, à son moteur. Le cinéaste a les mêmes mots pour parler du scénario et de l'aventure du tournage: quête de vérité, poursuite de l'essentiel. On ne sait pas encore quels résultats donnera son film, mais du moins s'inscrit-il dans une démarche de créativité, cherchant à faire circuler un air nouveau et plus frais dans les couloirs du cinéma québécois. En tout cas, Charles Binamé ne revient plus en arrière. Il a trouvé un courant qui lui plaît et des collaborateurs qui l'inspirent. Déjà, il a demandé à Monique Proulx quand elle comptait finir son prochain roman. «On pourrait remettre ça, peut-être...»